

CAMCA

RAPPORT SUR LA SOLVABILITE ET LA SITUATION FINANCIERE (SFCR) GROUPE

Au 31 décembre 2025

PERSONNE A CONTACTER POUR D'EVENTUELS COMPLEMENTES D'INFORMATION :

Fonction : Responsable Fonction Gestion des Risques

E-mail : risques_controle_permanent@ca-camca.fr

CAMCA est une entité soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR)

Sommaire

1	SYNTHESE	4
1.1.	ACTIVITE ET RESULTATS	4
1.2.	SYSTEME DE GOUVERNANCE	4
1.3.	PROFIL DE RISQUES	5
1.4.	VALORISATION DU BILAN PRUDENTIEL	5
1.5.	GESTION DES FONDS PROPRES	5
2	ACTIVITE ET RESULTATS	6
2.1.	PERIMETRE	6
2.2.	PRESENTATION GENERALE ET ACTIVITE	7
2.3.	FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE ET PERSPECTIVES	7
2.4.	OPERATIONS ET TRANSACTIONS AU SEIN DU GROUPE	8
2.5.	PERFORMANCE ASSOCIEE AUX PORTEFEUILLES DE CONTRATS	8
2.6.	PERFORMANCE ASSOCIEE AUX ACTIVITES DE PLACEMENTS	11
2.7.	PERFORMANCE ASSOCIEE A D'AUTRES ACTIVITES	11
2.8.	AUTRES INFORMATIONS	12
3	SYSTEME DE GOUVERNANCE	13
3.1.	INFORMATIONS GENERALES SUR LE SYSTEME DE GOUVERNANCE	13
3.2.	INFORMATIONS RELATIVES A LA POLITIQUE DE REMUNERATION	19
3.3.	EXIGENCES DE COMPETENCE ET D'HONORABILITE	21
3.4.	PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DES TRANSACTIONS SIGNIFICATIVES AVEC LES PARTIES LIEES	22
3.5.	SYSTEME DE GESTION DES RISQUES DONT ORSA	22
3.6.	SYSTEME DE CONTROLE INTERNE	23
3.7.	FONCTION AUDIT INTERNE	24
3.8.	FONCTION ACTUARIELLE	24
3.9.	EXTERNALISATIONS	25
3.10.	EVALUATION ET AUTRES INFORMATIONS	25
4	PROFIL DE RISQUE	26
4.1.	INTRODUCTION	26
4.2.	RISQUE DE SOUSCRIPTION	26
4.3.	RISQUES DE MARCHE	26
4.4.	RISQUES DE CONTREPARTIE	27
4.5.	AUTRES RISQUES	28
4.6.	RISQUE OPERATIONNEL	28
4.7.	RISQUES CLIMATIQUES	29
4.8.	AUTRES RISQUES SIGNIFICATIFS	30
4.9.	AUTRES INFORMATIONS	30

5	VALORISATION POUR LES BESOINS	32
	DE SOLVABILITE II	32
5.1.	INTRODUCTION	32
5.2.	ACTIFS	33
5.3.	PROVISIONS TECHNIQUES	34
5.4.	AUTRES PASSIFS	39
5.5.	METHODES ALTERNATIVES DE VALORISATION	39
5.6.	AUTRES INFORMATIONS	39
6	GESTION DES FONDS PROPRES	40
6.1.	FONDS PROPRES	40
6.2.	SCR ET MCR	41
6.3.	AUTRES INFORMATIONS	43
7	ANNEXES	44

1 SYNTHÈSE

En application de la Directive Solvabilité 2 et plus spécifiquement dans le cadre du Pilier 3 relatif à la diffusion d'information au public, le rapport sur la solvabilité et la situation financière (SFCR) de CAMCA rend compte de l'exercice écoulé sur l'année 2025.

Le rapport sur la solvabilité et la situation financière du Groupe CAMCA consiste à apporter une vision d'ensemble des activités d'assurance de l'entité en environnement Solvabilité 2. Ce rapport permet de présenter et d'apporter des explications sur l'activité et la performance de l'entité, de démontrer le caractère approprié de son système de gouvernance, d'apprécier les écarts de valorisation de son bilan entre les normes locales et les normes Solvabilité 2 et d'évaluer sa solvabilité. Ce rapport a été présenté pour validation au Conseil d'Administration du 6 mai 2026.

1.1. Activité et résultats

Le Groupe CAMCA est une compagnie d'assurance au service du Groupe Crédit Agricole et de ses clients, et est active dans quatre domaines d'expertise : les risques opérationnels du Groupe Crédit Agricole, les garanties financières, le parabancaire et les assurances Immobilier et Construction.

Son chiffre d'affaires s'établit à 741,8 M€ en 2025, en hausse de 128,0 M€ (soit +20,9%) par rapport à 2024 porté par la bonne performance de l'activité Caution Habitat.

1.2. Système de gouvernance

Le Conseil d'Administration détermine les orientations stratégiques de la compagnie, veille à leur mise en œuvre et assume la responsabilité du respect des dispositions légales, réglementaires et administratives adoptées en vertu de la directive Solvabilité 2. Le Conseil d'Administration est en lien avec les dirigeants effectifs du Groupe CAMCA et les responsables des quatre Fonctions clés.

Ce système de gouvernance contribue à la réalisation des objectifs stratégiques du Groupe CAMCA et garantit une maîtrise efficace de ses risques compte tenu de leur nature, de leur ampleur et de leur complexité.

Le Conseil d'Administration de CAMCA est composé des membres suivants au 31/12/2025 :

- Monsieur Luc JEANNEAU, Président de la CRCAM Atlantique Vendée et Président de CAMCA,
- Monsieur Jean-Yves REMILLET, Président de la CRCAM Champagne Bourgogne et Vice-Président de CAMCA,
- Monsieur Frédéric BARAUT, Directeur Général de la CRCAM Centre France et Membre du Bureau du Conseil d'Administration de CAMCA,
- Monsieur Laurent CAZELLES, Directeur Général de la CRCAM Lorraine et Membre du Comité d'Audit et des Risques de CAMCA,
- Madame Karine BOURGUIGNON, Directrice Générale de la CRCAM Normandie Seine,
- Monsieur Benoit FAYOL, Président de la CRCAM Charente Périgord,
- Madame Christine GANDON, Présidente de la CRCAM Nord-Est et Présidente du Comité d'Audit et des Risques du Groupe CAMCA,
- Monsieur Michel GANZIN, Directeur Général de la CRCAM Ile de France et Membre du Bureau du Conseil d'Administration de CAMCA,
- Monsieur Christophe CHAVOT, Président de la CRCAM Loire Haute-Loire,
- Monsieur Samuel FRUGIER, Directeur Général de la CRCAM de Guadeloupe et Membre du Comité d'Audit et des Risques de CAMCA,

- Monsieur Etienne ROYOL, Responsable de la Direction des Relations avec les Caisses Régionales au sein de Crédit Agricole SA,
- Monsieur Laurent ALLOPPE-CABART, représentant les salariés de CAMCA,
- Monsieur Arnaud ANDRE, Directeur Général Adjoint de la FNCA, invité permanent.

Le Comité de Direction du Groupe CAMCA est composé comme suit au 31/12/2025 :

- Monsieur Sylvain FAUCHARD, Directeur Général et Dirigeant effectif,
- Monsieur Olivier MOUTTE, Directeur Général Adjoint et Second Dirigeant effectif,
- Monsieur Valéry CAUSSARIEU, Directeur de la Solvabilité et de l'Actuariat Groupe, Responsable de la Fonction clé Actuariat,
- Monsieur Eric COSTA, Directeur de CAMCA Courtage,
- Monsieur Olivier DENEL, Directeur des Systèmes d'Information,
- Madame Nathalie HUBERT, Directrice des Assurances de Biens et de Responsabilités,
- Monsieur Emeric JURANICS, Directeur Financier,
- Madame Muriel NAUD-BELOUARD, Secrétaire Générale, Responsable de la Fonction clé Gestion des Risques et de la Fonction clé Vérification de la Conformité (en fonction jusqu'au 30/11/2025),
- Monsieur Alain SIEGRIST, Administrateur délégué (Dirigeant Agréé) de CAMCA Assurance.

1.3. Profil de risques

Les principaux risques du Groupe CAMCA sont les risques de souscription (risques techniques sur la garantie Globale de Banque et Responsabilités Civiles Professionnelles Courtage et Caution Habitat) et le risque financier (risque de taux et risque souverain). Compte tenu de son profil de risques, la formule standard est adaptée au calcul du besoin en capital. Les risques qui ne peuvent pas être appréhendés en application de la formule standard (notamment le risque de spread sur les souverains, le risque de réputation et celui de liquidité) font l'objet d'un suivi dans le dispositif de maîtrise des risques permettant, le cas échéant, d'alerter la gouvernance.

1.4. Valorisation du bilan prudentiel

Le bilan prudentiel du Groupe CAMCA est arrêté au 31 décembre 2025.

Le principe général de valorisation du bilan prudentiel est celui d'une évaluation économique des actifs et passifs.

1.5. Gestion des fonds propres

Au 31 décembre 2025, les fonds propres éligibles s'élèvent à 1 010,4 millions d'euros (M€) et le besoin en capital (SCR) à 504,2 millions d'euros. A fin 2025, le ratio de solvabilité de CAMCA est de 200%. A compter de l'exercice 2020, la provision pour commission variable relative à la Caution habitat est intégrée comme élément atténuateur de risque dans le calcul du SCR avec l'accord de l'ACPR.

Le Groupe CAMCA a pris en compte dans son calcul ORSA l'impact des exigences spécifiques à l'activité Caution Habitat à compter du 1er janvier 2018. La combinaison des *scenarii* extrêmes macroéconomique et technique y compris l'exigence spécifique de l'ACPR relative à la Caution Habitat aurait un impact significatif sur la couverture de l'exigence globale qui ne descendrait cependant pas en dessous de l'exigence totale.

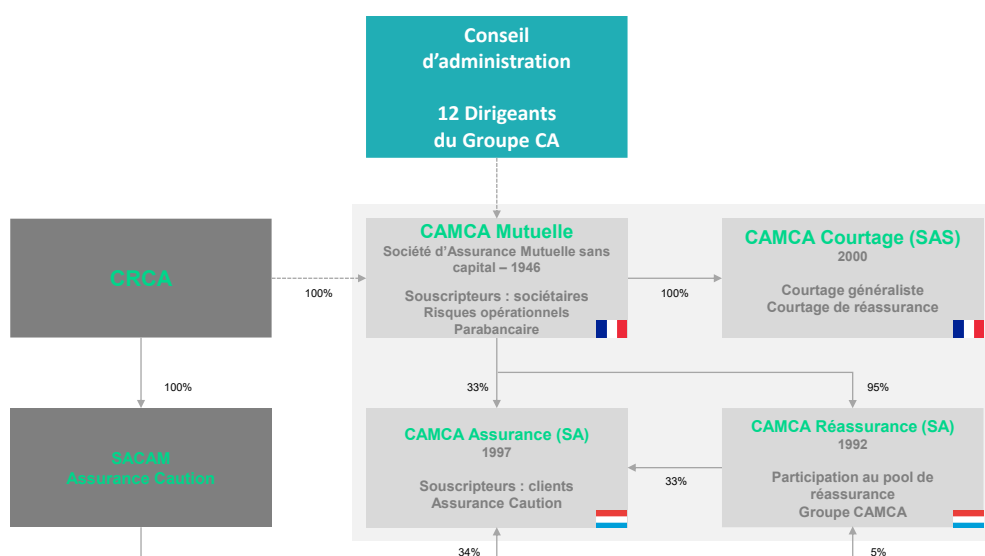
2 ACTIVITE ET RESULTATS

2.1. Périmètre

CAMCA est une société d'assurance mutuelle à cotisations variables, dont le siège social se situe au 53 rue la Boétie à Paris et administrée par un Conseil d'Administration, L'Autorité de contrôle chargée du contrôle financier de CAMCA est l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution), sis 4 Place de Budapest 75436 Paris.

CAMCA Mutuelle, détenue par des sociétaires, au service des Caisses Régionales et des entités du Groupe Crédit Agricole, dispose d'un ensemble de filiales situées en France et au Luxembourg. L'ensemble de ces structures est appelé « Groupe CAMCA » dans le présent document.

Les entités reportent à leurs Conseils d'Administration respectifs.



Légende :

CRCA : Caisses Régionales de Crédit Agricole
 SACAM : Société Coopérative Auxiliaire du Crédit Agricole Mutuel

Le Groupe CAMCA fait partie du périmètre de consolidation du Groupe Crédit Agricole (Crédit Agricole S.A. 12 place des Etats Unis 92127 Montrouge Cedex).

La compagnie produit des comptes en normes françaises (les modes et méthodes d'évaluation appliqués aux divers postes du bilan, du compte de résultat et de l'annexe, sont ceux définis dans le Code des assurances et à défaut ceux spécifiés dans le plan comptable général) et, pour les besoins du Groupe Crédit Agricole, des comptes selon le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards).

Par ailleurs, les commissaires aux comptes de CAMCA sont :

- FORVIS MAZARS sis 61 rue Henri Regnault à Courbevoie,
- TALENZ sis 62 rue de la Chaussée d'Antin à Paris.

2.2. Présentation Générale et Activité

CAMCA est créée en 1946, à l'initiative des Caisses Régionales du Crédit Agricole, dans l'objectif de se prémunir contre le vol et les autres risques opérationnels. Depuis, CAMCA a progressivement étendu son champ d'intervention à l'ensemble des risques opérationnels (incendie, accidents et risques divers) auxquels sont confrontés ses sociétaires, et au parabancaire.

Aujourd'hui, CAMCA est un groupe d'assurance au service du Groupe Crédit Agricole et de ses clients, actif dans les domaines d'expertise suivants.

CAMCA Mutuelle assure les risques opérationnels propres aux Caisses Régionales et aux filiales du Groupe Crédit Agricole ainsi que les comptes et/ou les moyens de paiement des clients des Caisses Régionales, de LCL, de BforBank et de Crédit Agricole Consumer Finance.

Deux autres entités d'assurance et de réassurance de droit Luxembourgeois viennent par ailleurs enrichir les offres de services délivrées aux diverses entités du Groupe Crédit Agricole :

- **CAMCA Assurance S.A.** : créée en 1997, la filiale permet d'assurer la clientèle du Groupe Crédit Agricole qui ne peut prendre le statut de sociétaire de la Mutuelle. La vocation première de l'entité est de traiter en Libre Prestation de Service (LPS) le cautionnement des prêts à l'habitat délivrés par le réseau. Avec cette offre particulière, CAMCA Assurance propose une alternative à l'hypothèque.
- **CAMCA Réassurance S.A.** : filiale créée en 1992, la compagnie de réassurance constitue un outil de gestion des risques à long terme au service de CAMCA Mutuelle et de CAMCA Assurance.
- **CAMCA Courtage** : filiale créée en 2000, complète le champ d'intervention des sociétés précitées tant dans les domaines de l'assurance que de la réassurance. À ce titre, elle conçoit des solutions assurantielles sur mesure pour le compte d'entreprises et de groupements, aussi bien pour certaines filiales du Groupe Crédit Agricole que pour des entités totalement indépendantes de ce dernier. Ainsi, elle apporte son expertise pour les assurances adossées par exemple aux activités Leasing, Énergies Renouvelables ou Immobilières exercées par le Groupe ; elle intervient également pour le compte de grands opérateurs dans le domaine des jeux et paris disposant de réseaux de distribution très denses maillant l'ensemble du territoire national.

Le Groupe CAMCA a continué la structuration de son développement en étoffant ses compétences humaines. La structure compte ainsi un effectif moyen 2024 de 208 collaborateurs.

2.3. Faits marquants de l'exercice et perspectives

CAMCA Mutuelle a poursuivi sur l'exercice 2025 le développement de ses activités (cotisations en progression de 3,5 %), sur l'ensemble des activités des assurances liées aux cartes et des risques opérationnels.

De son côté, CAMCA Assurance a connu une forte hausse de son activité de Caution (346,0 M€ contre 233,8 M€ en 2024 soit +48,3%) principalement due à l'activité de Caution Habitat avec la reprise de l'octroi des prêts par les CR (+33%) couplé à une hausse du taux d'adossement passant de 55,6% à 61,6%. Au global, le Groupe CAMCA a vu son chiffre d'affaires consolidé évoluer à 741,8 M€ en 2025 contre 613,8 M€ en 2024 (+20,9%).

Le résultat net part du groupe s'établit à 16,5 M€ (en hausse de 6,5 M€ par rapport à 2024), avec un résultat technique net de réassurance en hausse de 20,6 M€ par rapport à 2024 avec un exercice caractérisé par

une hausse de l'activité Caution compensée par une hausse de la sinistralité sur la branche Caution Habitat (2024 avait été affectée par des reprises de provisions sur sinistres sur les générations anciennes supérieures aux dotations de la génération courante) et sur les branches Cartes (sinistres en moyenne plus onéreux) et Parabancaire.

CAMCA Mutuelle exerce ses activités de souscription en France Métropolitaine et dans les DROM uniquement. CAMCA Assurance exerce ses activités de souscription en France Métropolitaine, dans les DROM, en Espagne, en Belgique et au Luxembourg.

Composition du résultat net (en K€)	Réel 2024	Réel 2025	Rapport	Rapport
			ORSA 2024	ORSA 2025
			ORSA	ORSA
			2025	2025
Performance associée aux portefeuilles de contrats (résultat technique)	26 097	46 723	32 397	32 030
Frais généraux associés aux portefeuilles de contrats	-48 382	-54 035	-42 667	-49 661
Performance associée aux activités de placements	58 772	62 369	60 554	61 317
Frais généraux associés aux activités de placements	-322	-1 012	-2 000	-2 000
Performance associée à d'autres activités	5 538	7 737	11 824	14 940
Frais généraux associés aux autres activités yc participation	-11 758	-12 325	-9 990	-11 205
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	-1 288	-1 288	-652	-1 288
Intérêts minoritaires	-13 406	-21 973	-11 260	-19 715
Impôt sur les sociétés	-5 270	-9 705	-10 848	-13 769
Résultat net	9 982	16 491	27 359	10 649

2.4. Opérations et transactions au sein du Groupe

Les principales opérations internes au Groupe CAMCA sont des opérations de cession en réassurance entre, d'une part CAMCA Mutuelle et CAMCA Réassurance (primes cédées de 19,3 M€) et, d'autre part, entre CAMCA Assurance et CAMCA Réassurance (primes cédées de 40,3 M€). Ces opérations sont éliminées au niveau des états financiers consolidés du Groupe CAMCA.

2.5. Performance associée aux portefeuilles de contrats

Le résultat des opérations d'assurance (résultat technique, hors frais généraux et produits financiers) du Groupe CAMCA s'établit à près de 46,7 M€ contre 26,1 M€ en 2024 et 28,2 M€ budgété (selon rapport ORSA 2025).

Résultat technique (en K€)	Réel 2024	Réel 2025	Rapport	Rapport
			ORSA 2024	ORSA 2025
Primes acquises	613 833	741 834	643 615	702 160
Charge des sinistres	-117 434	-251 551	-189 693	-272 623
Commissions	-421 975	-439 805	-374 048	-396 287
Solde des cessions en réassurance	-39 892	-21 752	-33 226	-3 860
Variation des autres provisions techniques	-8 435	17 997	-14 251	-1 220
Résultat technique	26 097	46 723	32 397	28 170

Le chiffre d'affaires (primes acquises) s'établit à 741,8 M€, en hausse de 128,0 M€ soit +20,9% par rapport à 2024, supérieur au budget de 39,7 M€ soit +5,7%. Il se décompose par ligne d'activité comme suit :

Primes acquises (K€)	Protection du revenu	Auto-mobile	Incendie et dommages aux biens	Respon- sabilité civile	Crédit et caution- nement	Pertes Réassurance non- pécuniaires proportionnelle diverses biens	Total	
2024	37 935	9 723	224 602	26 200	235 904	78 888	580	613 832
2025	22 503	9 732	233 822	31 391	347 452	96 321	614	741 834
ORSA 2025	24 891	9 723	239 271	21 368	311 868	94 155	884	702 160
Var 2025/2024	-15 432	8	9 220	5 191	111 548	17 433	34	128 003

- La hausse notable du chiffre d'affaires résulte principalement de l'activité Caution Habitat exercée par CAMCA Assurance qui augmente de 108,0 M€ (+48,3%) liée à la reprise de l'activité prêts habitat cautionnés. Elle s'accompagne de la hausse du taux d'adossement de la garantie qui augmente pour la génération 2025 à 61,6% contre 55,6% en 2024. Le taux de prime de la Caution est stable entre 2024 et 2025 à 1,17% du montant des prêts cautionnés. L'encours de prêts cautionnés évolue de 181 milliards € à 192 milliards €,
- Les produits parabancaires (assurance des comptes et moyens de paiement) sont classés en « Incendie et dommages aux biens » pour les produits de type « SécuriCOMPTE » (perte et vol des moyens de paiement), en « Protection du revenu » pour les produits de type « SécuriDECOUVERT » (capital en cas de décès accidentel) et en « Pertes pécuniaires diverses » pour les produits de type « SécuriWEB » (garantie des achats en ligne),
- Les assurances de cartes (pertes de bagages, annulation de voyage, accidents de ski, etc.) sont classées principalement en « Pertes pécuniaires diverses »,
- Les assurances des risques opérationnels des Caisses Régionales sont classées dans les lignes d'activité suivantes : « Automobile, Incendie et dommages aux biens, Responsabilité civile, Crédit et cautionnement ». Le produit Globale de banque est réparti entre « Incendie et dommages aux biens » (vol, attaques des distributeurs, etc.) et « Pertes pécuniaires diverses » (détournement, escroquerie, etc.).

La charge de sinistres s'établit à 251,6 M€ contre 117,4 M€ en 2024, avec une sinistralité globale orientée à la hausse (+114,2%) de manière différenciée selon les branches d'activité. Le ratio S/P s'établit à 33,9% contre 19,1% en 2024. La charge de sinistres s'établit comme suit :

Charge des sinistres (K€)	Protection du revenu	Auto-mobile	Incendie et dommages aux biens	Responsabilité civile	Crédit et cautionnement	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance non proportionnelle biens	Total
2024	677	5 125	47 812	5 818	17 801	38 402	1 799	117 434
2025	842	3 184	78 444	18 930	102 190	46 456	1 505	251 551
ORSA 2025	746	7 077	61 949	19 201	93 657	91 693	-1 700	272 623
Var 2025/2024	165	-1 940	30 632	13 112	84 389	8 054	-294	134 118

- La hausse de la charge sinistres brute de la branche Caution Habitat (+84,0 M€) impacte fortement la charge de sinistre totale Cette variation résulte du fait que 2024 avait une charge de sinistres particulièrement faible car affectée par des reprises de provisions sur sinistres sur les générations anciennes supérieures aux dotations de la génération courante ;
- La charge sinistre des branches dommages aux biens, responsabilité civile et parabancaire connaît également une hausse en 2025. Les activités dommages aux biens et responsabilité civile ont été impactées par un nombre important de sinistres graves aux montants élevés tandis que les cartes et le parabancaire connaissent des hausses du coût moyen ainsi que du nombre de dossiers de sinistres déclarés.

Le total des commissions et des participations bénéficiaires atteint 439,8 M€ pour 2025. Les commissions et participations bénéficiaires versées aux Caisses Régionales au titre des produits parabancaires s'élèvent à 159,4 M€, en baisse de -12,5 M€ par rapport à 2024. Les commissions versées aux Caisses Régionales au titre de la Caution Habitat s'élèvent à 88,8 M€, en hausse de +27,3 M€ par rapport à 2024 du fait de la forte reprise de cette activité. Les autres commissions concernent essentiellement les assurances des cartes et des biens financés en crédit-bail.

Le résultat des cessions en réassurance s'établit à 21,8 M€ en faveur des réassureurs contre 39,9 M€ en 2024, une variation liée à des cessions de sinistres significatives en 2025.

Au final, les variations du résultat technique net de cessions en réassurance par ligne d'activité entre 2024 et 2025 sont les suivantes :

Résultat technique (K€)	Protection du revenu	Auto-mobile	Incendie et dommages aux biens	Responsabilité civile	Crédit et cautionnement	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance non proportionnelle biens	Total
2024	3 992	1 537	9 674	11 486	-14 749	14 669	-512	26 097
2025	15 169	2 322	31 194	17 660	-18 105	33 301	-34 818	46 723
ORSA 2025	4 306	1 200	16 925	11 552	7 909	6 236	-19 958	28 170
Var 2025/2024	11 177	786	21 520	6 174	-3 356	18 631	-34 306	20 627

2.6. Performance associée aux activités de placements

Le portefeuille de placements est composé principalement d'obligations. A part les titres de participations (toutes éliminées en consolidation, à l'exception de la participation de 2 M€ dans Crédit Agricole Grands Crus), il n'est détenu qu'un portefeuille non significatif en actions (26 M€ en prix de revient). Enfin, CAMCA compte un portefeuille immobilier constitué principalement de deux immeubles haussmanniens dans le quartier central des affaires parisien et de parts dans des SCI et SCPI. Il n'est effectué aucun investissement dans des titrisations ou des produits dérivés.

Encours des placements (valeur nette comptable, en K€)	Réel 2024	Réel 2025
Titres de participation	2 006	2 000
Obligations d'Etat	986 831	1 048 825
Autres obligations	2 000 492	2 165 569
Placements immobiliers	104 440	96 960
OPCVM monétaires	660 679	675 522
OPCVM actions	33 201	37 307
Autres placements		
Total	3 787 649	4 026 183

Le résultat des placements atteint 62,4 M€ (contre 58,8 M€ en 2024) soit une augmentation de +3,6 M€ dû à la remontée du rendement comptable du portefeuille obligataire à 2,17% contre 1,8% en 2024 et aux intérêts sur placements monétaires.

Fin 2025, le stock de moins-values latentes obligataires s'élève à 121 M€ contre 142 M€ à fin 2024, sous l'effet de l'évolution des taux obligataires sur la période (soit une baisse des moins-values latentes de 21 M€).

Les éléments chiffrés relatifs à la performance des placements sont détaillés ci-dessous :

Composition du résultat des placements (en K€)	Réel 2024	Réel 2025	<i>Rapport</i>	<i>Rapport</i>
			<i>ORSA 2024</i>	<i>ORSA 2025</i>
			ORSA 2025	ORSA 2025
Dividendes	60	178		
Revenus obligataires	45 294	51 111	59 954	55 161
Plus et moins-values de cession	7 399	5 684		5 349
Revenus des placements immobiliers	5 412	5 144	600	806
Autres revenus et charges des placements	607	252		
Résultat des placements	58 772	62 369	60 554	61 317

2.7. Performance associée à d'autres activités

Les frais généraux associés aux portefeuilles de contrats s'établissent à 54,0 M€ contre 48,4 M€ en 2024, soit une hausse de +5,7 M€ sur 2025, du fait notamment d'une hausse des coûts informatiques (fonctionnement et projets) et de la contribution au fonds Cat Nat. Au global, l'ensemble des frais généraux, y compris

participation, s'élève à 67,4 M€ contre 60,5 M€ en 2024. Le ratio frais généraux ramené aux cotisations acquises baisse ainsi légèrement (9,1% contre 9,8% en 2024).

La performance associée à d'autres activités, principalement composée d'activités de courtage d'assurance et d'éléments exceptionnels s'établit à 7,7 M€ en hausse de +2,2 M€ par rapport à 2024 (5,5 M€). Le résultat avant impôts s'établit à 26,2 M€ contre 15,3 M€ en 2024. La charge d'impôt s'élève à près de 9,7 M€ (contre 5,3 M€ en 2024). Le résultat net après impôts de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'établit ainsi à 16,5 M€, après intérêts minoritaires.

Aucun profit ou perte n'a été comptabilisé directement en fonds propres.

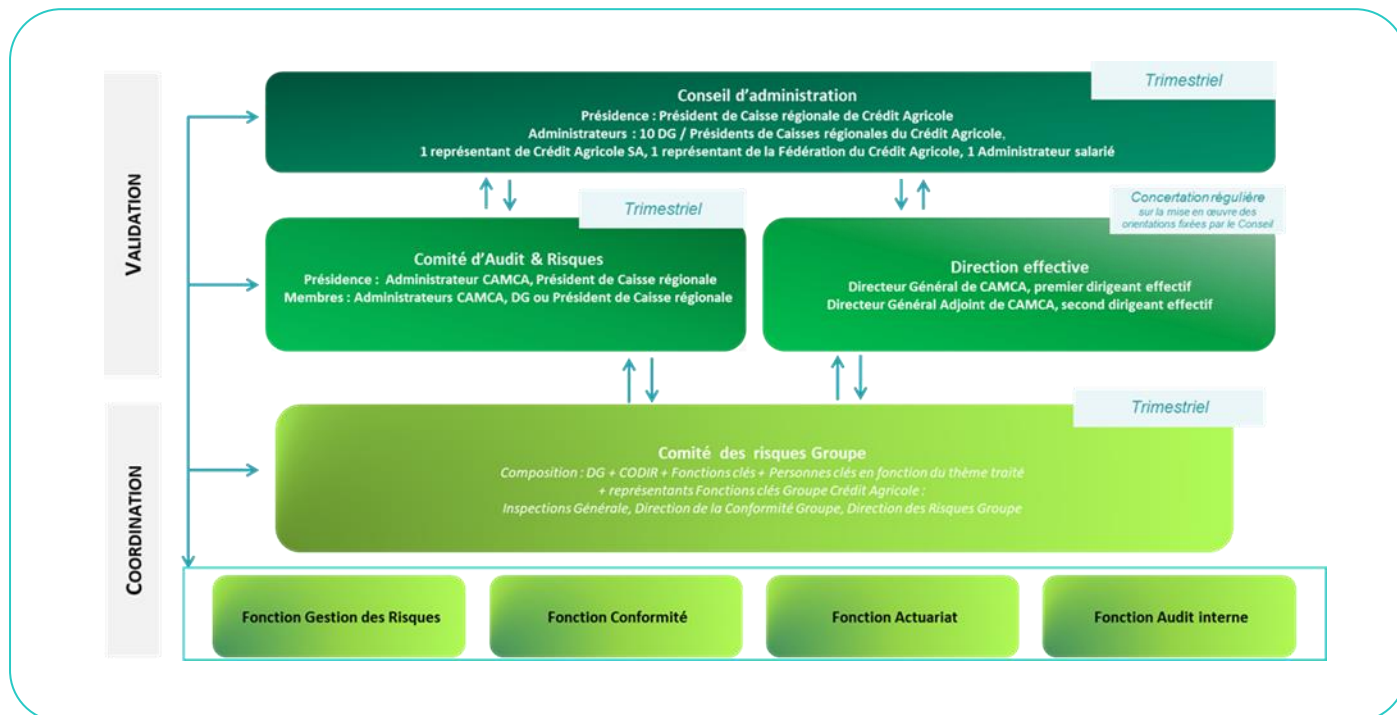
2.8. Autres informations

Nous n'avons pas d'autre information importante à ajouter.

3 SYSTEME DE GOUVERNANCE

3.1. Informations générales sur le système de gouvernance

La gouvernance peut se résumer par le graphique suivant :



3.1.1. Organisation générale du système de gouvernance

Le Groupe CAMCA a mis en place un système de gouvernance adapté à son activité et à sa structure. Il contribue à la réalisation de ses objectifs stratégiques et garantit une gestion saine et prudente de ses risques.

Le système de gouvernance du Groupe CAMCA implique plusieurs acteurs :

- Les Administrateurs composant le Conseil d'Administration : ils représentent les sociétaires et actionnaires et valident les objectifs stratégiques en termes de risques et de rentabilité,
- La Direction générale : elle définit les politiques de risques pour atteindre les objectifs stratégiques validés par le Conseil d'Administration.

Ce système de gouvernance est organisé en trois niveaux.

Niveau 3 : organes d'administration

Le Conseil d'Administration est chargé de superviser la gestion des risques et les rôles et responsabilités qui en découlent.

Le Conseil d'Administration se compose actuellement de douze administrateurs occupant des fonctions de Directeur général ou de Président au sein des Caisses Régionales, un administrateur représentant les salariés, et le Directeur des Relations avec les Caisses Régionales de Crédit Agricole SA (CAsa), ainsi qu'un représentant de la Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) en qualité d'invité permanent.

Le Conseil d'Administration a constitué un bureau composé du Président du Conseil d'Administration, du Vice-Président et de 2 Directeurs Généraux de Caisses Régionales dont le rôle est d'orienter les travaux du Conseil d'Administration.

Les fonctions du Président du Conseil d'Administration sont dissociées de celles exercées par le Directeur général non-administrateur qui, notamment, représente la société dans ses rapports avec les tiers. Ce principe est appliqué dans toutes les entités.

Le Conseil d'Administration de CAMCA est régulièrement informé de la marche de la société, de sa situation financière et du niveau de maîtrise de ses risques. Il valide, chaque année, les politiques risques applicables aux activités.

Le Conseil d'Administration se réunit à cinq reprises pour CAMCA. Le bureau de CAMCA se réunit quatre fois. Les règles de fonctionnement des conseils sont décrites dans les statuts.

Niveau 2 : le Comité d'Audit et des Risques Groupe CAMCA

Il est institué transversalement pour l'ensemble des entités du Groupe CAMCA et il comprend au moins trois personnes désignées par le Conseil d'Administration parmi ses membres. Les membres du Comité d'Audit et des Risques Groupe CAMCA occupent des fonctions de Président ou Directeur Général au sein des Caisses Régionales, banques régionales de plein exercice. Par conséquent, ils disposent de toutes les compétences nécessaires en matière comptable, financière et de gestion des risques. Ce Comité d'Audit et des Risques Groupe CAMCA se réunit quatre fois par an ou plus en cas de besoin. Le Comité d'Audit et des Risques Groupe CAMCA invite les personnes de son choix (en interne ou en externe) pour mener à bien ses travaux.

Le comité rend compte de ses travaux lors du Conseil d'Administration. Il est chargé de la mise en œuvre opérationnelle des politiques de risques validés par le Conseil d'Administration.

Niveau 1 : comités métiers et opérationnels

■ **Comité de Direction**

Le comité est constitué du Directeur Général, du Directeur Général Adjoint, du Directeur des Assurances de Biens et Responsabilités (ABR), du Directeur Financier, du Directeur des Systèmes d'Information, du Directeur de CAMCA Courtage, de l'Administrateur délégué (Dirigeant Agréé) de CAMCA Assurance, du Directeur de CAMCA Réassurance, du Directeur de la Solvabilité et Actuariat et du Secrétaire Général.

Il se réunit en moyenne une fois par semaine afin de mettre en œuvre la stratégie de la compagnie, suivre les performances et les résultats et ajuster, si nécessaire, les politiques Risques.

■ **Comité des Risques Groupe CAMCA**

Le comité est constitué du Directeur général, des Fonctions clés du Groupe CAMCA et des représentants des fonctions de contrôle du Groupe CA (Direction de la Conformité, Inspection Générale et Direction des Risques du Groupe CA). Il peut être élargi à toute personne clé en fonction des thèmes traités. Afin de s'assurer de la correcte coordination et transversalité entre les métiers et entités, les membres du Comité de Direction sont également invités afin de challenger les hypothèses de suivi des risques. Il se réunit trimestriellement.

■ **Comité financier**

Le comité est constitué du Directeur Général, du Directeur financier de CAMCA, de l'Administrateur délégué (Dirigeant Agréé) de CAMCA Assurance, du Directeur de CAMCA Réassurance, du Directeur de la Solvabilité et Actuariat, du Secrétaire Général, du chargé de relations avec les Caisses Régionales et les entités CAMCA

chez Amundi Paris et du gérant (obligataire) chez Amundi Paris (société de gestion du Groupe Crédit Agricole).

Le comité est chargé de suivre la performance et le comportement du portefeuille investi et aussi d'évaluer, en fonction des conditions de marché, des opportunités d'investissement pour le trimestre à venir.

Le Comité financier se réunit *a minima* 3 fois par an et rapporte sur l'application de la stratégie arrêtée par le Conseil d'Administration.

3.1.2. Informations générales sur les Fonctions clés

L'attribution des Fonctions clés est effectuée par le Directeur Général sur la base des exigences de compétence, d'honorabilité et de disponibilité détaillées dans la Section 3.3.

Les Fonctions de Gestion des Risques et de Vérification de la Conformité sont portées par le Secrétaire Général du Groupe CAMCA. La Fonction Actuarielle est assurée par le Directeur de la Solvabilité et Actuariat du Groupe CAMCA. La Fonction Audit Interne est exercée par le Responsable de l'Audit Interne.

La Fonction Gestion des Risques

Les principes d'organisation et de fonctionnement du dispositif de contrôle des risques de CAMCA ont été établis à partir des normes internes du Groupe Crédit Agricole. Ils ont été adaptés et complétés afin d'y intégrer les risques inhérents au métier de l'assurance et les exigences découlant de la directive Solvabilité 2.

■ Rôles et responsabilités de la fonction

La Fonction Gestion des Risques du Groupe CAMCA vise à répondre aux enjeux suivants : disposer d'une stratégie des risques en lien avec le cadre d'appétit pour le risque validé par le Conseil d'Administration, mettre en place et animer un système de maîtrise des risques (détection, mesure, dispositif d'alerte, contrôle, déclaration des risques et suivi des plans d'actions), répondre aux besoins de pilotage et de communication, rendre compte à la gouvernance de l'exposition aux risques, de son évolution et des éléments de maîtrise.

■ Organisation de la fonction, rattachement et lien avec les autres directions et entités assurance

Le Secrétaire Général incarne la Fonction Gestion des Risques de CAMCA au sens de l'article n° 44 de la directive Solvabilité 2. Il est rattaché hiérarchiquement au Directeur Général.

Il contribue au système de gestion des risques de l'entité pour la qualité de la gouvernance et des processus de gestion et la qualité du contrôle des risques. Il élabore et met en œuvre un système de contrôle interne adapté. Dans le cadre de ses missions, la Fonction Gestion des Risques de CAMCA s'appuie sur la contribution des autres Fonctions clés, notamment la Fonction Actuarielle sur les risques techniques, et l'analyse de l'ORSA. A cet égard, le Comité des Risques Groupe de CAMCA est l'instance de coordination des quatre Fonctions clés.

La Fonction Actuarielle

■ Rôles et responsabilités de la fonction

Le responsable de la Fonction clé Actuarielle au sens de l'article n° 48 de la directive Solvabilité 2, contribue au système de gestion des risques du Groupe CAMCA pour la quantification des risques.

■ Les principales missions de la Fonction Actuarielle sont :

- Emettre un avis sur le calcul des Provisions Techniques :
 - Coordonner le calcul des provisions techniques ;

- Vérifier le caractère approprié des méthodes et hypothèses appliquées au portefeuille des entités du Groupe pour le calcul des provisions techniques ;
- Vérifier la qualité des données disponibles utilisées ;
- Comparer les Best Estimate aux données tirées de l'expérience ;
- Analyser la fiabilité et l'adéquation du calcul et les sources de données.
- Emettre un avis sur la politique de souscription :
 - La suffisance des primes à acquérir pour couvrir les sinistres et dépenses à venir, compte tenu notamment des risques sous-jacents (y compris les risques de souscription) ;
 - Les effets de l'inflation, du risque juridique, des risques en matière de durabilité, de l'évolution de la composition du portefeuille des entités du Groupe ;
 - La tendance progressive d'un portefeuille de contrats d'assurance à attirer ou à retenir des assurés présentant un profil de risque comparativement plus élevé (anti-sélection).
- Emettre un avis sur les dispositions prises en matière de réassurance :
 - Adéquation avec le profil de risque et politique de souscription des entités du Groupe ;
 - Qualité des réassureurs ;
 - Couverture qu'elle peut attendre dans le cadre de *scenarii* de crise ;
 - Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance.
- Contribuer à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques, en particulier pour ce qui concerne la modélisation des risques sous-tendant le calcul des exigences de capital.

La Fonction Vérification de la Conformité

Les principes d'organisation de la Fonction Vérification de la Conformité du Groupe CAMCA s'inscrivent dans ceux de la ligne métier Conformité du Groupe Crédit Agricole S.A. et les exigences découlant de Solvabilité 2.

■ Rôles et responsabilités de la fonction

La Fonction Vérification de la Conformité de CAMCA vise à répondre aux enjeux suivants :

- Prémunir l'entité contre les risques de non-conformité aux lois et aux règlements applicables à ses activités incluant également les domaines relevant de la conformité tels que définis par la ligne métier du groupe Crédit Agricole S.A.,
- Déployer des dispositifs concourant à la maîtrise des risques de non-conformité et assurer la communication associée à des missions auprès de la gouvernance.

■ Organisation de la Fonction Vérification de la Conformité

La Fonction clé Vérification de la Conformité est assurée par le Secrétaire Général.

Pour exercer sa vigilance sur le respect de la réglementation, la Fonction Vérification de la Conformité est informée par les responsables opérationnels des projets et situations nécessitant de mettre en œuvre des dispositifs pour pouvoir respecter la réglementation.

Son périmètre est celui de l'ensemble du Groupe CAMCA, en s'appuyant sur les Fonctions clés et dispositifs de contrôle de chaque entité ainsi que sur les équipes en charge de la Vérification de la Conformité du Groupe CAMCA.

La Fonction Audit Interne

La Fonction Audit Interne intervient sur l'ensemble du périmètre de contrôle interne (qui comprend CAMCA Mutuelle, CAMCA Courtage, CAMCA Assurance, CAMCA Réassurance ainsi que les externalisations d'activités ou fonctions importantes ou critiques du Groupe CAMCA) dans le respect de la politique d'audit interne du Groupe CAMCA révisée et approuvée annuellement par les Conseils d'Administration des entités du Groupe CAMCA. Pour réaliser ses missions, la Fonction Audit Interne s'appuie sur les moyens et normes méthodologiques de la Ligne Métier Audit Inspection du Groupe Crédit Agricole ainsi que sur les autres Fonctions clés et les dispositifs de contrôle interne en place.

■ Rôles et responsabilités de la Fonction Audit Interne

Les missions de la Fonction Audit interne, qui correspondent à des missions d'assurance au sens des normes professionnelles, ont pour objet de s'assurer de l'adéquation et de l'efficacité du système de gestion des risques et du système de contrôle interne avec notamment :

- La correcte mesure et maîtrise des risques liés à l'exercice des activités du Groupe CAMCA,
- L'adéquation et l'efficacité des dispositifs de gestion des risques et de contrôle du Groupe CAMCA,
- La correcte mise en œuvre des actions correctrices décidées au sein du Groupe CAMCA (y compris suite aux missions des Autorités de Supervision ou de l'Inspection Générale du Groupe Crédit Agricole),
- L'évaluation de la qualité et de l'efficacité du fonctionnement général de l'organisation du Groupe CAMCA.

Elles permettent ainsi de fournir une opinion professionnelle, indépendante et objective sur le fonctionnement, le système de gestion des risques et de contrôle interne auprès :

- Du Directeur Général du Groupe CAMCA et des Directeurs de chaque filiale auditée,
- Des Conseils d'Administration et organes délibérants du Groupe CAMCA et des filiales auditées,
- De l'Inspection Générale du Groupe Crédit Agricole.

■ Organisation de la Fonction Audit interne

La responsabilité de la Fonction Clé Audit Interne est assurée par le Responsable de l'Audit Interne du Groupe CAMCA. Les modalités de nomination, rémunération, évaluation de performance et révocation garantissant l'indépendance du Responsable de la Fonction Audit Interne sont encadrées par la politique d'audit interne du Groupe CAMCA.

L'indépendance et l'efficacité de la Fonction Audit Interne sont garanties par :

- L'absence d'implication dans la gestion opérationnelle des entités du Groupe CAMCA,
- Le rattachement hiérarchique du Responsable de l'Audit Interne du Groupe CAMCA à la Direction Générale et fonctionnel à la Ligne Métier Audit Inspection du Groupe Crédit Agricole ainsi que par son accès direct au Comité d'Audit et des Risques Groupe CAMCA et aux Conseils d'Administration des entités du Groupe CAMCA,
- L'absence de rémunération variable du Responsable de l'Audit Interne et de ses équipes,
- La mise à disposition de moyens (humains, techniques et financiers) nécessaires à la réalisation du plan d'audit interne,

- Les exigences de compétences et d'honorabilité (« Fit and Proper ») du Responsable de l'Audit interne conformément à la Directive Solvabilité 2.

L'élaboration du plan d'audit annuel du Groupe CAMCA repose sur une cartographie des risques tenant compte de la totalité des activités et de l'ensemble du système de gouvernance ainsi que de l'évolution attendue des activités. Elle donne lieu à l'élaboration d'un plan d'audit annuel et pluriannuel au niveau du Groupe CAMCA, proportionnés à la nature, à l'ampleur et à la complexité des activités, visant une revue complète des activités sur une durée maximale de quatre ans (la fréquence de revue pouvant être plus courte selon l'évaluation des risques). La durée du cycle d'audit interne sera allongée à cinq ans à partir du plan d'audit interne annuel 2026 en cohérence avec les normes méthodologiques de la Ligne Métier Audit Inspection du Groupe Crédit Agricole. Le plan d'audit interne du Groupe CAMCA est revu annuellement par le Comité d'Audit et des Risques Groupe CAMCA pour validation par les Conseils d'Administration des entités du Groupe CAMCA. Des missions spéciales peuvent également être conduites afin de répondre à une demande ponctuelle de la Direction Générale des entités du Groupe CAMCA ou du régulateur.

La mise en œuvre du plan d'audit interne (conclusions des missions d'audit interne et mise en œuvre des actions correctrices) est reportée auprès des instances de gouvernance du Groupe CAMCA *a minima* deux fois par an (Comité des Risques Groupe CAMCA, Comité d'Audit et des Risques Groupe CAMCA, Conseils d'Administration).

Pour chacune des recommandations formulées à l'issue des missions d'audit, un dispositif de suivi est mis en place afin de s'assurer de l'avancement des actions correctrices programmées selon un calendrier défini en fonction de leur niveau de priorité.

3.1.3. Changements importants du système de gouvernance survenus au cours de la période de référence

■ Evolution au sein de la gouvernance

En 2025,

- Concernant le Conseil d'Administration :
 - Nomination de Monsieur Etienne ROYOL, Directeur RCR Crédit Agricole SA, en qualité d'Administrateur de CAMCA, en remplacement de Monsieur Guilhem NOUVEL-ALAUX,
 - Nomination de Monsieur Samuel FRUGIER, Directeur Général de la CRCAM de Guadeloupe et Membre du Comité d'Audit et des Risques de CAMCA, en remplacement de Monsieur Benoit LEDUC,
 - Nomination de Monsieur Christophe CHAVOT, Président de la CRCAM Loire-Haute Loire, en remplacement de Madame Christine GRILLET, Présidente de la CRCAM de Franche-Comté,
 - Nomination de Monsieur Arnauld ANDRE, Directeur Général Adjoint de la FNCA, invité permanent, en remplacement de Monsieur Jean-François DUPOUY.
- Concernant la Direction Générale du Groupe CAMCA :
 - Création du poste de Directeur de CAMCA Réassurance.
- Concernant les Fonctions clés :
 - Nomination de Monsieur Teddy ADNOT, Responsable de l'Actuariat de CAMCA Assurance et CAMCA Réassurance, en tant que Fonction Clé Actuariat de CAMCA Assurance et CAMCA Réassurance.

En 2026,

- Concernant le Comité de Direction du Groupe CAMCA :

- Création de la Direction de la Transformation et du Fonctionnement, couvrant les périmètres du Secrétariat Général (Risques, contrôles, Conformité, juridique, data, SSI et PCA) et de la Transformation,
 - Nomination de Madame Olga de CARVALHO CERDEIRA, en qualité de Directrice de la Transformation et du Fonctionnement, à compter du 01/02/2026, en remplacement de Madame Muriel NAUD-BELOAUD (en fonction jusqu'au 30/11/2025),
 - Nomination de Madame Catherine LESOURD, en qualité de Directrice de CAMCA Réassurance, à compter du 01/02/2026.
- Concernant les Fonctions clés :
- Proposition de nomination de Madame Olga de CARVALHO CERDEIRA, Directrice de la Transformation et du Fonctionnement, en tant que Fonction Clé Gestion des Risques du Groupe CAMCA,
 - Proposition de nomination de Monsieur Armel MORIN, Responsable du Pôle Juridique, Conformité, Data, en tant que Fonction Clé Vérification de la Conformité du Groupe CAMCA,
 - Proposition de nomination de Madame Sybille PIERRA, Responsable de l'Audit Interne de CAMCA Assurance et CAMCA Réassurance, en tant que Fonction Clé Audit Interne de CAMCA Assurance et CAMCA Réassurance.

3.2. Informations relatives à la politique de rémunération

3.2.1. Gouvernance de la politique de rémunération du personnel

La politique de rémunération de CAMCA est proposée par le Directeur Général Adjoint, dans le cadre de ses responsabilités de Directeur des Ressources Humaines (DRH), au Directeur Général, en cohérence avec les principes établis par le Groupe Crédit Agricole.

Le niveau de rémunération de chaque salarié à l'embauche est déterminé conjointement par le management et le responsable des ressources humaines en fonction des salaires du marché pour le poste occupé, des grilles de rémunération interne, de l'expérience individuelle et des compétences (y compris les diplômes et formations). La complexité de l'activité confiée ainsi que la gestion des risques liés sont également prises en compte dans le profil, notamment pour les Fonctions et personnes clés.

Une revue formelle annuelle des rémunérations et des compétences est conduite par le Comité de Direction pour chaque salarié, ce dispositif tient lieu aussi de comité de gestion des carrières et de rémunération. Les salaires peuvent être ajustés en fonction des conditions locales du marché, de l'augmentation individuelle des compétences et/ou de l'élargissement du périmètre de responsabilité.

La rémunération des membres du Comité de Direction relevant de la convention collective des sociétés d'assurances est validée par le Directeur Général et le Directeur Général Adjoint qui s'assurent qu'elle est conforme à notre politique risque. Quant à la rémunération des Cadres de Direction relevant de la Convention Collective Nationale des Cadres de Direction de Caisse Régionale du Crédit Agricole (CCN CD CRCA), elle fait l'objet d'une information pour les Directeurs et d'un avis pour le Directeur Général auprès de la Commission Nationale de Rémunération des Cadres de Direction.

3.2.2. Principales caractéristiques de la politique de rémunération

La rémunération des collaborateurs s'appuie majoritairement sur des éléments fixes (politique de rémunération standard).

Chaque année en fonction des contraintes internes, des éléments de marché externes et des accords signés par la FNCA, un budget alloué aux augmentations générales et individuelles est négocié avec les partenaires sociaux, à défaut la Direction met en place des mesures unilatérales.

Les résultats de ces négociations sont ensuite présentés à l'ensemble du Comité de Direction avant information des collaborateurs.

La politique de rémunération est intégrée dans un dispositif global d'appréciation des collaborateurs.

Un dispositif de rémunération variable vient compléter le dispositif de rémunération fixe des collaborateurs de CAMCA : cette rémunération variable est définie contractuellement avec un montant plafond. Ces primes variables sont sans lien avec le développement du chiffre d'affaires.

Pour les Cadres de Direction relevant de la CCN CD CRCA, la rémunération variable est encadrée par rapport à cette dernière.

3.2.3. Informations relatives aux rémunérations des membres de l'organe exécutif et des personnes dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de l'entreprise

Le périmètre concerne les personnes qui ont une position pour exercer une influence sur la gestion des risques CAMCA.

■ Rémunération du Conseil d'Administration

Les administrateurs de CAMCA ne perçoivent aucune rémunération.

■ Rémunération du Directeur Général

Les évolutions du salaire fixe et la fixation du variable annuel sont soumises par le Directeur Général Adjoint au président du Conseil d'Administration. Ce dernier les propose aux administrateurs membres du Bureau dudit Conseil d'Administration et l'information est remontée pour avis à la Commission Nationale de Rémunération des Cadres de Direction.

■ Rémunération des Fonctions clés

La rémunération des Fonctions clés est incluse dans la politique de rémunération standard et à ce titre ne comporte pas de part variable.

■ Rémunération des membres du Comité de Direction, personnes clés

Ces rémunérations comportent des variables sans lien exclusif avec le développement du chiffre d'affaires et à ce titre ne donne pas lieu à une information spécifique.

3.2.4. Transparence et contrôle de la politique de rémunération

L'objectif de maîtrise des risques est suivi grâce à 3 dispositifs :

- La politique de rémunération, relève des politiques écrites au sens de la Directive Solvabilité 2. Elle est revue annuellement par la Direction Générale et validée par le Conseil d'Administration,
- Le service des Ressources Humaines s'assure au quotidien du respect des normes relatives à la gestion des ressources humaines, veille à la correcte information des instances représentatives du personnel et autres partenaires sociaux, alerte sa Direction et le responsable des Risques et Contrôles en cas de dysfonctionnement,
- Le plan de contrôle local qui mesure les risques est opérationnel.

3.3. Exigences de Compétence et d'Honorabilité

3.3.1. Présentation du système prouvant la compétence et l'honorabilité

La politique « compétence et honorabilité » (Fit and Proper) est commune à l'ensemble des entités du Groupe CAMCA et vise à s'assurer que les personnes qui « dirigent effectivement l'entreprise ou qui occupent d'autres fonctions » satisfont à tout moment aux exigences de compétence, d'honorabilité et de disponibilité fixées par l'entreprise, et ce conformément aux obligations définies à l'article 42 de la « Directive Solvabilité 2 ».

En interne, les acteurs concernés sont les administrateurs, le dirigeant effectif et les personnes occupant les Fonctions clés. En externe, ces exigences d'honorabilité et de compétence s'appliquent aux responsables et aux opérationnels employés par les sous-traitants pour accomplir les missions sous-traitées.

3.3.2. Conformité aux exigences d'honorabilité

L'appréciation de l'honorabilité des administrateurs, des dirigeants effectifs et des responsables des Fonctions clés nécessite de vérifier que les personnes concernées n'ont pas fait l'objet de condamnations, de sanctions judiciaires ou pénales pouvant remettre en cause leur honorabilité (vérification du casier judiciaire).

À ce titre, une déclaration sur l'honneur est demandée à l'ensemble de la population concernée. Les règles à respecter en matière d'honorabilité sont précisées aux items I à VI de l'article L. 322-34 du Code des assurances.

L'évaluation et le suivi des respects des exigences d'honorabilité sont réalisés à l'entrée du poste et en suivi permanent.

3.3.3. Conformité aux exigences de compétence

Le critère « compétence et expérience » s'apprécie individuellement pour les personnes qui assurent la direction effective de l'entreprise ou qui occupent des Fonctions clés et collectivement pour les membres du Conseil d'Administration.

■ Appréciation individuelle

Afin d'être en mesure d'agir conformément à leurs responsabilités, toutes les personnes qui dirigent effectivement l'entreprise, ou qui occupent des Fonctions clés, satisfont à une exigence de qualifications, connaissances et expériences professionnelles, propres à permettre une gestion saine et prudente de CAMCA.

■ Appréciation collective : les membres du Conseil d'Administration

Les membres du Conseil d'Administration de CAMCA disposent de la compétence nécessaire pour exercer les missions qui sont les leurs. La compétence de ces membres est collective. Son appréciation est basée sur un questionnaire individuel, en cohérence avec les exigences légales et réglementaires d'une part (code des assurances : Articles L 322-2 VII et R 322-11-6) et avec les lignes directrices édictées par le Groupe Crédit Agricole d'autre part (Politique « Compétence et honorabilité des entités assurances du groupe Crédit Agricole S.A. »).

Les résultats de l'appréciation collective sont communiqués au Conseil d'Administration et servent de référence pour l'établissement du plan de formation des administrateurs.

CAMCA s'assure de l'existence au sein de son Conseil d'Administration d'une diversité appropriée des profils (qualifications, connaissances et expériences), garantissant que la société est contrôlée de façon professionnelle.

Une formation régulière des administrateurs a été mise en place sur le pilotage des risques, les nouveautés en matière réglementaire, les risques émergents, etc.

3.4. Principales caractéristiques des transactions significatives avec les parties liées

Les seules transactions significatives avec les parties liées sont les cessions en réassurance effectuées auprès de la société CAMCA Réassurance, qui fait partie du pool de réassureurs de CAMCA Mutuelle et de CAMCA Assurance. Les programmes de réassurance de CAMCA Mutuelle et de CAMCA Assurance n'ont pas connu d'évolution significative entre 2023 et 2024.

3.5. Système de gestion des risques dont ORSA

3.5.1. Dispositif de gestion des risques

Pour mener à bien ses orientations stratégiques, en maîtrisant et encadrant de façon appropriée ses risques, le Groupe CAMCA se fixe un cadre d'appétit pour le risque. Celui-ci s'articule autour de trois dimensions : solvabilité, résultat et valeur, lesquelles se déclinent en indicateurs clés par nature de risques, qui constituent le socle de la stratégie risques.

Afin de sécuriser la réalisation de ses objectifs, le Groupe CAMCA formalise dans sa stratégie risques le dispositif d'encadrement et de surveillance des différents risques auxquels l'expose la mise en œuvre de sa stratégie métiers (risques techniques – assurance et réassurance - risques financiers – risques climatiques et risques opérationnels), et notamment l'ensemble des limites et seuils d'alerte afférents. La stratégie risques est revue au moins annuellement et est soumise pour approbation au Directeur Général. Elle est validée, ainsi que le cadre d'appétit pour le risque, par le Conseil d'Administration de l'entité. Tout dépassement d'une limite ou franchissement d'un seuil d'alerte, ainsi que les mesures correctives associées sont notifiés à la Direction Générale de CAMCA, voire à la Direction des Risques du Groupe Crédit Agricole S.A., s'agissant de limites de leur ressort. Ce dispositif de gestion des risques est complété par le dispositif d'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA) comme présenté ci-dessous.

La cartographie des risques constitue l'outil permettant d'identifier et d'évaluer les risques auxquels chaque entité et *a fortiori* le Groupe CAMCA, sont exposés. Elle est actualisée une fois par an et intègre les résultats des contrôles permanents, la collecte des incidents et des pertes opérationnelles, les constats des missions d'audit.

Au-delà de l'identification des principales expositions aux risques, le Secrétaire Général, Responsable de la Fonction Gestion des Risques exerce, en lien avec les autres Directions métiers et les service Juridique, une veille permanente sur les risques relatifs aux activités d'assurance. Cette veille s'alimente de nombreuses sources : études internes et externes, provenant de cabinets de conseil ou publiées par l'EIOPA, l'ACPR ou encore France Assureurs.

3.5.2. ORSA

Le processus de l'Own Risk and Solvency Assessment (ORSA) est mené de manière à produire les rapports solos et groupe à l'ACPR.

Le dispositif d'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA) est placé sous la responsabilité de la Fonction Gestion des Risques avec une contribution des membres du Comité de Direction.

La démarche ORSA est intégrée au fonctionnement de l'entreprise et s'inscrit dans les processus décisionnels en place.

Ce processus se décline de manière cohérente dans les différentes entités qui composent le Groupe CAMCA. Cette cohérence est assurée par l'intervention du Comité des Risques Groupe CAMCA aux étapes clés du processus, ainsi que par l'intervention du Comité d'Audit et des Risques Groupe CAMCA.

L'ORSA est réalisé annuellement mais peut être actualisé en cas de changement significatif de l'environnement ou du profil de risques. Il est présenté chaque année au Comité d'Audit et des Risques Groupe CAMCA ainsi qu'au Conseil d'Administration.

Les risques techniques les plus importants sont les risques de la garantie Globale de Banque et de la Responsabilité Civile (RC) Professionnelle Courtage compte tenu de la volatilité des sinistres couverts. Ces risques sont atténués par la mise en place de couvertures de réassurance visant à protéger CAMCA en cas de survenance de sinistres importants tant en montant qu'en cas de dérapage de la fréquence.

Les risques financiers majeurs retenus sont le risque de taux et le risque de spread en raison des placements réalisés principalement en instruments de taux. Le risque de concentration est également considéré comme un risque majeur, en raison notamment de l'apport de liquidités au Crédit Agricole qui est la contrepartie la plus représentée dans le portefeuille.

L'horizon sur lequel s'appuie l'ORSA est un horizon à 3 ans qui correspond à la durée moyenne des engagements de l'entreprise, et à l'horizon de planification des activités.

Les résultats produits lors de l'établissement du business plan sont les résultats et bilans comptables, ainsi que les fonds propres et provisions prudentielles, les besoins de marge de solvabilité. Les calculs de projections sont réalisés sur la base de plusieurs *scenarii* déterministes (l'entreprise n'utilise aucune simulation stochastique) : un *scenario* central et plusieurs *scenarii* adverses permettant de tester les protections en matière de risque ainsi que la résistance de l'entreprise.

3.6. Système de Contrôle Interne

3.6.1. Description du système de contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne est défini, au sein du groupe Crédit Agricole, comme l'ensemble des dispositifs visant à la maîtrise des activités et des risques de toute nature et permettant la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations.

Le Groupe CAMCA s'assure de l'existence d'un dispositif adéquat de contrôle interne dont l'organisation répond aux principes communs suivants :

- Couverture exhaustive des activités et des risques et responsabilité des acteurs, la Direction Générale étant directement impliquée dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne,
- Définition claire des tâches, séparation effective des fonctions d'engagement et de contrôle, processus de décision fondés sur des délégations formalisées et à jour,
- Normes et procédures formalisées et actualisées, notamment en matière comptable,
- Système de contrôle comprenant des contrôles permanents intégrés dans le traitement des opérations (1^{er} degré) ou effectués par des opérationnels n'ayant pas engagé les opérations contrôlées (2^{ème} degré – 1^{er} niveau), ou réalisés par des collaborateurs dédiés (2^{ème} degré – 2^{ème} niveau), et des contrôles périodiques (3^{ème} degré) réalisés par l'Inspection générale ou l'audit,

- Information de l'organe délibérant sur la stratégie risques et le suivi de son application (dont les limites fixées et leur utilisation), les résultats du contrôle interne et la mise en œuvre des actions associées, dans une démarche corrective.

Le contrôle des risques de conformité est intégré à l'ensemble du dispositif de Contrôle Permanent : cartographie des risques, plan de contrôle local et consolidé, rapports d'activité. Ces éléments contribuent à une bonne interaction. Des liens réguliers existent également avec l'audit interne lors de la préparation des missions, et lors de la restitution, les constats et recommandations émis alimentant les plans d'actions et étant utilisés, en tant que de besoin, pour actualiser la cartographie des risques.

Enfin, le Comité des Risques Groupe CAMCA constitue l'instance de coordination des Fonctions Gestion des Risques, Vérification de la Conformité, Actuariat et Audit Interne.

La Fonction Vérification de la Conformité couvre, dans l'ensemble des domaines de la Conformité encadrés au niveau du Groupe Crédit Agricole par le corpus FIDES, ceux qui sont applicables à l'Assurance, et plus spécifiquement dans chacune des entités ceux applicables à ses propres activités.

3.7. Fonction Audit Interne

3.7.1. Principe général

La Fonction Audit Interne exerce ses activités dans le respect de la politique d'audit interne du Groupe CAMCA approuvée par les Conseils d'Administration des entités du Groupe CAMCA. Cette politique, qui s'inscrit pleinement dans le cadre issu de la Directive Solvabilité 2, fait l'objet d'une révision annuelle. Elle est également conforme aux principes et standards établis par la Ligne Métier Audit Inspection du Groupe Crédit Agricole.

3.7.2. Missions de la Fonction Audit Interne

La Fonction Audit Interne mène des missions d'audit interne, sur pièces et sur place, au sein de l'ensemble du périmètre de contrôle interne du Groupe CAMCA (incluant notamment les entités juridiques CAMCA Mutuelle, CAMCA Courtage, CAMCA Assurance, CAMCA Réassurance ainsi que leurs prestataires de services critiques ou importants). Les missions d'audit interne effectuées correspondent à des missions d'assurance au sens des normes professionnelles. En cas de missions d'audit interne nécessitant des compétences techniques spécifiques, la Fonction Audit Interne peut recourir ponctuellement à des Consultants externes afin de réaliser des travaux d'audit sous la responsabilité du Responsable de l'Audit interne.

3.8. Fonction Actuarielle

Au cours de l'année, la Fonction Actuarielle a effectué une revue actuarielle qui n'a pas relevé de point d'attention dans les analyses et les suivis des risques.

Le rapport actuariel est soumis annuellement au Conseil d'Administration et il recense :

- La revue annuelle du processus d'établissement des provisions et donne son avis sur le niveau d'incertitude des provisions et la conformité des méthodes appliquées,
- Son avis sur la politique globale de souscription et de réassurance,
- Son avis sur les *scenarii* de stress choisis dans le cadre de l'ORSA et l'évaluation des impacts en termes de solvabilité concernant les risques techniques et les effets de la réassurance,
- Une synthèse des travaux de second regard concernant l'évaluation des projections des provisions techniques et du SCR dans le cadre des évaluations ORSA,

- Ses recommandations sur la manière de remédier aux limites identifiées ainsi qu'un suivi des plans d'actions.

3.9. Externalisations

3.9.1. Description de la politique de sous-traitance et d'externalisation

La politique de sous-traitance et d'externalisation de CAMCA a pour objectif de :

- Définir le périmètre relevant de la sous-traitance, notamment au regard des obligations liées à Solvabilité 2,
- Définir les critères permettant de qualifier une activité ou une fonction externalisée d'importante ou critique (PCI), au regard de la directive européenne Solvabilité 2,
- Fixer les principes généraux et les étapes principales qui s'appliquent au processus de sous-traitance pour CAMCA, en identifiant les responsabilités associées et en décrivant le dispositif de suivi et de contrôle associé à la sous-traitance ainsi qu'à la gestion et au suivi des Risques.

Le Groupe CAMCA peut être amené à recourir à des prestations externes pour l'ensemble de ses activités. Le recours à des prestataires, totalement ou en partie, peut être dictée en particulier par des considérations industrielles, économiques ou d'ordre sécuritaire dans le cadre de la politique de gestion des risques, afin de diversifier les intervenants, les sites de production ou les approvisionnements, ou lorsque les compétences ou l'expertise nécessaires ne sont pas disponibles en interne. Lorsqu'il est décidé de recourir à un (ou des) prestataire(s) extérieur(s) pour la réalisation de prestations de services essentielles (critiques ou importantes), les processus en place au sein des entités du Groupe CAMCA doivent permettre de s'assurer que le (ou les) prestataire(s) choisi(s) présente(nt) toutes les garanties nécessaires particulièrement en termes de compétence technique et de solidité financière.

La politique de sous-traitance est révisée chaque année et fait l'objet d'une validation par le Conseil d'Administration. Le renforcement des exigences introduit à l'occasion de la révision des directives de l'EBA et des normes du Groupe Crédit Agricole mises à disposition fin 2021 ont été intégrées au corps procédural de CAMCA.

3.9.2. Cas des activités critiques ou importantes

La liste des prestations est présentée *a minima* une fois par an aux instances de gouvernance du Groupe CAMCA. Le Groupe CAMCA a ainsi recensé les prestations critiques ou importantes (PCI) suivantes :

- Prestation de services financiers (délégation Groupe à AMUNDI),
- Prestations informatiques (délégations Groupe à Crédit Agricole Assurances (Pôle IT) et CA Indosuez Wealth Management Europe et hors Groupe CA outil de gestion à IGA Assurance et ANTENIA).

L'analyse des fonctions ou activités externalisées critiques ou importantes (PCI) ne met pas en exergue de risque majeur.

3.10. Evaluation et autres informations

Pas d'autre information.

4 PROFIL DE RISQUE

4.1. Introduction

En application de la Directive Solvabilité 2, et du référentiel du Groupe Crédit Agricole sur le contrôle interne et la maîtrise des risques, le Groupe CAMCA a mis en place une cartographie des risques.

Des entretiens ont été menés avec les responsables de risques et le Comité de direction a été consulté afin d'identifier les risques matériels et les scénarii de stress associés.

4.2. Risque de souscription

Le profil de risque du Groupe CAMCA est très spécifique en raison de la nature des garanties souscrites.

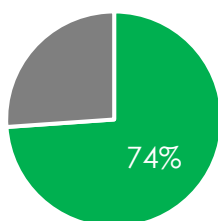
Les activités d'assurance exposent le Groupe CAMCA à des risques concernant principalement la souscription Non-Vie, l'évaluation des provisions et le processus de réassurance.

- En assurance dommages ou pour les garanties non-vie incluses dans les contrats d'assurance, les risques résident dans la sélection, l'insuffisance de tarification, la gestion des sinistres ainsi que le cumul ou le risque de catastrophe. Ils sont maîtrisés par le déploiement de la politique de souscription de CAMCA. Le rapport entre les sinistres déclarés et les primes acquises constitue l'indicateur essentiel de suivi du risque et est comparé au ratio cible,
- La politique de provisionnement contribue par ailleurs à la maîtrise du risque technique,
- La politique de réassurance établie vise à protéger ses fonds propres en cas de survenance d'évènements systémiques ou exceptionnels et à contenir la volatilité du résultat. Elle intègre les standards définis par le Groupe Crédit Agricole (solidité financière minimum des réassureurs, par exemple).

Les autres branches présentent des risques plus faibles, soit en raison du volume, soit en raison de leur nature.

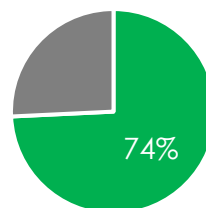
Concernant le risque technique, le principe est que le Groupe CAMCA puisse répondre à tous les besoins exprimés par les Caisses Régionales. Pour ce faire, elle fixe en amont des limites à ces garanties, adapte la tarification en fonction du niveau de risque afin de pouvoir faire face à ses engagements (ratio de sinistralité en deçà de 100 %).

Contribution du risque de souscription non-vie au BSCR
31/12/2024



■ Risque de souscription non-vie

Contribution du risque de souscription non-vie au BSCR
31/12/2025



■ Risque de souscription non-vie

4.3. Risques de marché

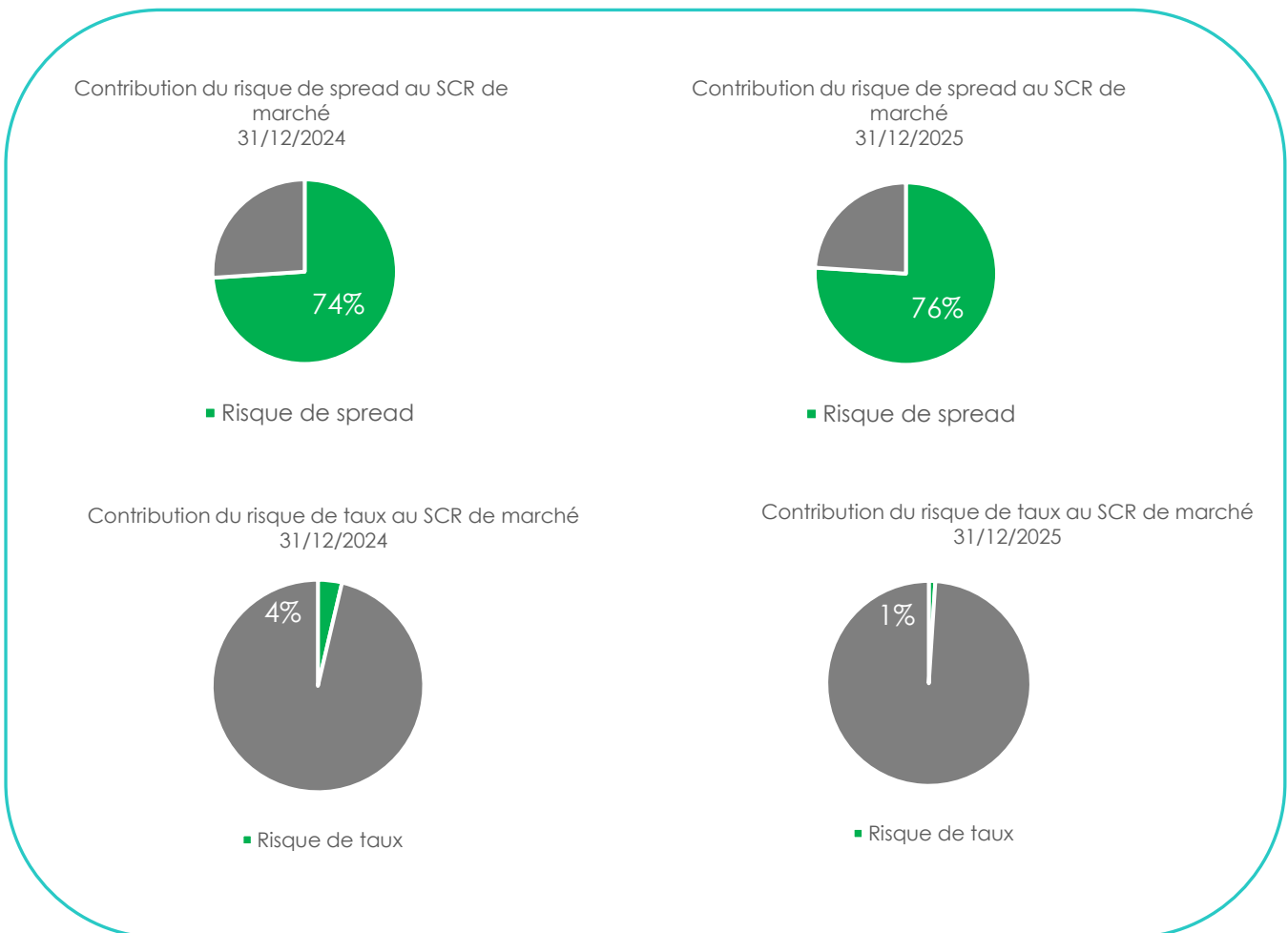
Le risque de taux est une des expositions significatives du Groupe CAMCA en raison du décalage entre les cash-flows de ses engagements et ceux des instruments de marchés souscrits, et en raison du placement de ses fonds propres principalement dans des instruments de taux (obligations).

Le risque de spread est une des expositions significatives du Groupe CAMCA, particulièrement expliqué par la structure de ses placements investis à près de 50% dans les obligations d'entreprises.

Le risque souverain est un risque significatif pour les entités du Groupe CAMCA du fait de la part significative de l'allocation des fonds propres dans cette classe d'actif. Le principal moyen de maîtrise réside dans le choix des états et des durées des titres, ainsi que la surveillance régulière des évolutions des signatures. Ces choix sont faits au cours des comités financiers.

Le risque de concentration est également considéré comme un risque majeur. En effet la contrepartie de la prudence est la concentration du portefeuille sur quelques émetteurs ou secteurs. Tel est le cas de l'apport de liquidités au Crédit Agricole qui est la contrepartie la plus représentée dans le portefeuille. Le principal moyen de maîtrise de ce risque est la surveillance régulière au cours des comités financiers des évolutions des signatures et l'application de seuils maximum par contrepartie.

La gestion des investissements des entités du Groupe CAMCA se veut prudente de manière à pouvoir faire face aux engagements vis à vis de ses clients et est encadrée par une politique financière et des risques financiers.



4.4. Risques de contrepartie

Le risque de contrepartie n'apparaît pas comme un risque majeur. Le programme de réassurance ainsi que la politique de réassurance sont validés annuellement par le Conseil d'Administration.

Chaque société a instauré, en sus, une limite globale, sauf cas particulier, sur le rating minimum (A-) des réassureurs retenus dans le placement des traités.

Chaque entité calibre ses programmes de réassurance de manière à optimiser le niveau de la rétention et le coût de la protection en cas d'évènement exceptionnel, l'objectif étant de limiter la volatilité du résultat et de protéger les fonds propres.

4.5. Autres Risques

Le risque de liquidité n'apparaît pas comme un risque majeur. L'impact d'un sinistre majeur serait faible.

Les autres risques financiers (immobilier, change) sont d'impact plus limité ou nul, en raison de la politique d'investissement actuellement suivie.

L'appétit pour le risque que s'est fixé le Groupe CAMCA se traduit par la fixation d'une allocation par type d'actif financier validée annuellement par le Conseil d'Administration.

La prudence souhaitée en matière de risques financiers se traduit par l'exclusion de plusieurs classes d'actif, comme les actions (sauf participations stratégiques pour CAMCA Mutuelle), les nouveaux investissements dans des obligations entreprises et dans certains états européens. Les investissements immobiliers sont soumis systématiquement au Conseil d'Administration.

4.6. Risque opérationnel

Les risques opérationnels incluent les risques de non-conformité, les risques juridiques et également les risques générés par le recours à des prestataires (dont les Prestations critiques ou importantes - PCI). Ils sont suivis à travers les dispositifs de cartographie, de collecte trimestrielle des incidents et des pertes complétées par une procédure d'alerte.

Pour couvrir l'indisponibilité des systèmes d'informations, des sites opérationnels et du Personnel, le Groupe CAMCA a établi leur plan de continuité de l'activité (PCA), centré sur les activités essentielles.

La sécurité des systèmes d'information repose, pour sa part, sur les politiques de sécurité Groupe CA. Un programme triennal de chantiers sécuritaires (dont habilitations, tests d'intrusion, déploiement des scénarii d'indisponibilité logique du SI) a été engagé.

Les risques de non-conformité constituent également un enjeu majeur, dans un contexte de renforcement de la réglementation. Ils comprennent tant la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme que la protection de la clientèle (traitement des réclamations). Le Responsable Conformité qui est en charge de l'élaboration des procédures, s'appuie sur le corpus émis par la Direction de la Conformité de Crédit Agricole S.A., impulse les actions de formations et définit le dispositif de contrôle.

Le Groupe CAMCA répertorie l'ensemble des risques opérationnels et procède à leur évaluation.

Le Groupe CAMCA a mis en place une procédure d'alerte sur les « risques opérationnels sensibles », notamment ceux dont le montant est supérieur à 0,5% des fonds propres ou ayant un impact significatif sur la maîtrise des risques. Ainsi, en cas d'évènement majeur et dépassement de ces limites, une information à la gouvernance du Groupe CAMCA et au Groupe Crédit Agricole est réalisée.

4.7. Risques climatiques

4.7.1. Description du profil de risques

Historiquement, les risques climatiques n'apparaissent pas comme un risque majeur au regard de l'activité de CAMCA et de ses expositions. Nous observons un sinistre climatique d'une ampleur significative en 2025 (charge estimée à 7 M€) résultant des effets d'une tempête sur un centre commercial.

Afin de mesurer les impacts du risque climatique, CAMCA Mutuelle a conduit une analyse en appliquant la méthodologie suivante :

- Reprise des études de place pour sélectionner les périls naturels significativement impactés par les scénarii climatiques à horizon 2050,
- Rapprochement avec les expositions en portefeuille pour sélectionner les périls naturels impactant réellement CAMCA Mutuelle,
- Quantification de l'impact du scénarii climatique en termes de déviation de la charge sinistres de CAMCA Mutuelle.

S'agissant des études de place, trois études ont été réalisées entre 2021 et 2023 par la CCR, COVEA et France Assureurs, et se basent sur le scénario 8.5 du rapport du GIEC 2023. Les données chiffrées varient sensiblement d'une étude à l'autre, sur des périmètres et des impacts hétérogènes, en particulier l'effet inflation est neutralisé sur 2 études.

Compte-tenu de ces éléments, deux périls naturels ont été retenus : inondation et sécheresse.

Concernant CAMCA Assurance, l'impact du risque climatique a été analysé comme suit :

- Pour l'activité de Caution Habitat, ce produit est peu exposé aux risques climatiques car l'objet assuré est le défaut de l'assuré, et non le bien en lui-même (celui-ci est couvert à travers les polices de dommages aux biens). Ainsi, il n'y aurait que très peu d'impact sur la probabilité de faire défaut,
- Pour les autres produits de nature Caution, tout comme le produit de caution de prêt à l'habitat, ils sont peu exposés aux risques climatiques car l'objet assuré est le défaut de l'assuré, et non le bien en lui-même. De plus, compte tenu du volume minime de souscription, nous considérons l'impact négligeable de ces risques sur le portefeuille global,
- Pour les produits de nature Garantie Financière, ils sont également peu exposés aux risques climatiques car l'objet assuré est la défaillance des points de vente en cas de non remontée des recettes. De plus, compte tenu du volume minime de souscription, nous considérons l'impact négligeable de ce risque sur le portefeuille global,
- Pour les produits de nature affinitaire, le risque climatique est faible car il s'agit d'assurance sur des biens électroniques (vol, casse, perte),
- Concernant la Construction, le risque climatique peut impacter la garantie TRC (Tous Risques Chantiers) ; ainsi, ont été identifiés les risques suivants : inondation (crue lente des plaines, crue torrentielle, submersion marine) et sécheresse (retrait et gonflement d'argile).

4.7.2. Exposition aux risques climatiques

Sur la base de la charge sinistre cumulée des périls naturels de CAMCA Mutuelle sur la période 2000-2024 :

- Le péril Inondation (incluant la submersion marine) représente 60% de la charge totale ;
- Le péril sécheresse présente une charge non significative (inférieure à 1%).

Aussi, la mesure de l'impact du changement est limitée au péril inondation.

Pour quantifier le scénario climatique, un choc de +130 % a été appliqué à la charge sinistre Cat-Nat modélisée dans le modèle DFA (Dynamic Financial Analysis). Cela est justifié par une charge Inondation qui est couverte à 88% par le régime Cat-Nat et par le fait que 90% de la charge de celui-ci est lié au péril Inondation.

La charge sinistre moyenne Cat-Nat du modèle DFA de CAMCA s'établit à 1,0 M€. Après application du choc, la charge sinistre annuelle moyenne Cat-Nat est de 2,3 M€, soit une hausse de 1,3 M€.

Pour le périmètre luxembourgeois, à ce stade, l'impact sur la sinistralité demeure difficilement mesurable, au regard du peu de recul sur le risque climatique.

- S'agissant de la Caution Habitat, il n'y aurait que très peu d'impact sur la probabilité de faire défaut. En revanche, lors d'un défaut, le bien est saisi par la banque afin de couvrir les dettes de l'emprunteur (mesuré par la LGD). Ainsi, la baisse de la valeur du bien pourrait avoir un impact sur la LGD. Des études montrent que le risque pouvant avoir un impact sur la diminution de la valeur du bien immobilier se situe surtout sur les éléments liés à la réglementation énergétique (RE 2020, DPE),
- Sur le périmètre de la Construction, le risque climatique peut avoir des impacts sur la garantie TRC. L'impact sur le contrat CMI est évalué négligeable, compte tenu que ce risque est en run off depuis 2019. En revanche, sur les autres contrats, les risques suivants ont été identifiés :
 - Inondation : crue lente des plaines, crue torrentielle, submersion marine,
 - Sécheresse : retrait et gonflement d'argile.

A ce stade, il est difficile de mesurer l'impact sur les sinistres, ne disposant que de très peu de recul sur le risque. Des analyses ultérieures se basant sur des études marché devront être menées pour pallier le manque d'historique à notre disposition.

- Concernant les autres produits (autres Cautions, la Garantie financière et l'affinitaire), le risque de durabilité devrait être limité. Dans ce contexte, ces activités ne font pas l'objet de scénario de stress climatique.

4.8. Autres risques significatifs

Aucun autre risque significatif n'a été identifié.

Des précisions sont à apporter sur trois dispositifs intragroupes.

En vision Groupe en effet, l'éventuelle intervention de CAMCA Réassurance n'est pas prise en compte dans l'évaluation du besoin de solvabilité, ni dans le calcul du SCR.

Par ailleurs, en raison de l'appartenance au Groupe Crédit Agricole, l'apport de liquidité apporté à ce titre atteint son maximum légal. Le risque de concentration au niveau du Groupe est plus important que la somme des risques de concentration pour chaque entité (maison mère et filiales). Cet élément est pris en compte lors de la déclinaison de l'appétit au risque par entité.

Enfin est à souligner la solidarité financière entre les différentes entités constituant le Groupe CAMCA. En cas d'évènements graves touchant l'une des filiales, compte tenu de la solvabilité et de la solidité financière solo, chacune des entités pourrait intervenir par l'apport de fonds propre pour soutenir une autre entité. Ces mécanismes sont décrits dans le rapport sur la gouvernance du Groupe.

Ces risques intragroupes ne nécessitent pas d'ajout de capital supplémentaire, étant correctement pris en compte dans l'évaluation du SCR et du besoin de solvabilité.

4.9. Autres informations

L'analyse de sensibilité aux risques présentés ci-dessus est conduite annuellement dans le cadre du processus ORSA, qui est résumé ci-dessous :

- A fin 2025, le Groupe CAMCA couvre son besoin en capital dans le référentiel Solvabilité 2 à hauteur de 2,0 fois,
- Dans une vision prospective, CAMCA satisfait aux exigences réglementaires (couverture du SCR¹ et du MCR²) notamment en cas de situation adverse. Pour ce faire, le besoin en capital a été projeté selon les prévisions à moyen terme. Les fonds propres réglementaires demeurent à un niveau favorable soit 1 140 M€ en 2026 et 1 196 M€ en 2027 (vs 1 010 M€ pour le réel 2025). Les ratios de solvabilité sont relativement stables, à 2,0 en 2026 et 2027 (vs 2,0 au réel 2025).
- Quelques *scenarii* défavorables possibles ont été définis, appropriés à l'activité de CAMCA, et les impacts sur la solvabilité en ont été calculés. La combinaison des *scenarii* extrêmes macroéconomiques (portant essentiellement sur les risques de marché) et technique (portant essentiellement sur les risques de souscription) a un impact non négligeable sur la couverture du SCR, qui reste cependant supérieur au minimum requis par la réglementation à 1,8 fois le SCR en 2026.

¹ Solvency Capital Requirement

² Minimum Capital Requirement

5.2. Actifs

5.2.1. Placements immobiliers

Les placements immobiliers sont réévalués à la valeur de réalisation déterminée lors des expertises annuelles des immeubles. La valeur de réalisation des placements immobiliers figure dans l'annexe aux comptes sociaux au 31 décembre 2025 (état détaillé des placements).

5.2.2. Placements mobiliers

Le portefeuille de placements mobiliers (obligations cotées, OPCVM monétaires et obligataires) est réévalué comme suit :

- Rattachement des intérêts courus non échus aux titres en principal ;
- Extourne des écritures des comptes de régularisation des surcotes / décotes ;
- Passage de la valeur nette comptable à la valeur de marché, la valeur de marché étant fournie par le dépositaire des titres.

La valeur de marché des placements mobiliers figure dans l'annexe aux comptes sociaux au 31 décembre 2025 (état détaillé des placements).

5.2.3. Actifs incorporels et frais reportés

Les actifs incorporels (principalement constitués de logiciels) sont valorisés à zéro dans le bilan prudentiel.

Les frais d'acquisition reportés sont constitués par la fraction imputable aux exercices ultérieurs des commissions versées aux intermédiaires et des frais internes d'acquisition, tels qu'ils ressortent de la répartition des charges par destination, comptabilisée en charge de l'exercice en cours. Il n'y a pas de frais d'acquisition reportés au 31 décembre 2025.

5.2.4. Provisions techniques cédées

Les règles de valorisation des provisions techniques cédées sont présentées dans la partie sur les provisions techniques.

5.2.5. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Dans le bilan prudentiel, la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont évalués à la juste valeur. La trésorerie comprend les fonds en caisse et les dépôts à vue. En pratique, compte tenu du caractère de court terme de ces instruments, juste valeur et coût amorti sont des montants jugés proches.

Il n'y a donc pas de réévaluation dans le bilan prudentiel.

5.2.6. Impôts différés

Voir la section « autres passifs » ci-dessous.

5.3. Provisions techniques

5.3.1. Synthèse

En application de la première méthode prévue par la Directive Solvabilité 2 (cf. Art 230), les provisions techniques en « Best Estimate » (BE) du bilan prudentiel du Groupe CAMCA sont établies à partir du bilan consolidé (normes françaises) du Groupe CAMCA au 31 décembre 2024, en s'appuyant sur les retraitements opérés dans les bilans prudentiels des entités du Groupe CAMCA.

La démarche est la suivante :

- Somme des provisions techniques en « Best Estimate » (BE) brutes et nettes de chacune des entités consolidées au 31 décembre 2025 ;
- Elimination des cessions internes au Groupe.

Les méthodes et options retenues sont décrites dans le rapport narratif de CAMCA Mutuelle au 31 décembre 2025 et les documents équivalents établis par les autres entités consolidées.

L'évaluation des provisions techniques sous Solvabilité 2 diffère en fonction des garanties considérées et de leurs proportions (principe de proportionnalité).

Il n'y a pas d'évolution des hypothèses actuarielles sur le niveau des provisions techniques entre 2024 et 2025 ; par ailleurs, il est fait l'hypothèse de la permanence dans les futures décisions de gestion ainsi que le comportement des preneurs.

Provisions techniques (en K€)	S1	S2	Variation S2 / S1
Provisions pour primes non acquises / BE primes	14 392		-14 392
Provisions pour sinistres / Best estimate de primes et sinistres	2 010 850	2 703 485	692 635
Provisions d'égalisation	318 756		-318 756
Provisions pour participation aux bénéfices (hors parabancaire)	1 146 025		-1 146 025
Autres provisions	50 867		-50 867
Marge de risque		135 244	135 244
			0
Provisions techniques brutes	3 540 890	2 838 729	-702 162
Provisions pour sinistres cédées	15 409	-7 141	22 550
Autres provisions techniques cédées	0	0	0
Provisions techniques nettes	3 525 482	2 845 870	-679 612

Les provisions pour participation aux bénéfices (essentiellement la provision pour commissions variables au titre de la Caution habitat de CAMCA Assurance) sont reclassées au bilan S2 au titre des Best Estimate de primes.

Les « autres provisions » sont constituées de provisions pour commissions variables relatives aux produits parabancaires de CAMCA Mutuelle à verser aux distributeurs des contrats en mars N+1. Dans le bilan S2, elles ont été considérées comme des dettes d'assurance envers les distributeurs et ne figurent donc pas parmi les provisions techniques.

La ventilation des provisions techniques brutes et cédées par ligne d'activité est la suivante :

Provisions techniques (K€)	Protection du revenu	Auto-mobile	Incendie et dommages aux biens	Responsabilité civile	Crédit et cautionnement	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance non-proportionnelle	Total
BE bruts	-2 852	17 007	119 695	52 660	2 499 640	14 666	2 667	2 703 485
Marge de risque	-256	1 848	49 294	30 444	31 285	6 754	15 875	135 244
Total brut	-3 108	18 855	168 989	83 104	2 530 925	21 420	18 543	2 838 729
BE cédés	187	3 963	-10 011	1 052	0	-2 332	0	-7 141
Total net	-3 295	14 892	179 001	82 052	2 530 925	23 752	18 543	2 845 870

Au 31/12/2025, les provisions techniques brutes de réassurance sont en augmentation d'environ 209 M€. Cette croissance est portée par :

- L'augmentation des volumes de provisions de la Caution Habitat (+159M€) en lien avec la reprise de d'activité de crédit habitat en 2025.
- L'augmentation des provisions de sinistres de la LoB incendie et dommages aux biens (+27M€) qui résulte d'une dégradation de la sinistralité sur les risques opérationnels et la survenance de sinistres graves.

5.3.2. Principes de valorisation

L'article 77 alinéa 1 de la directive prévoit que la valeur des provisions techniques sous Solvabilité 2 corresponde à la somme des meilleures estimations (« BE » ou Best Estimate) des provisions et de la marge de risque (« RM » ou Risk Margin).

La meilleure estimation brute de réassurance est calculée comme la valeur actuelle des flux futurs probables des prestations envers les assurés ainsi que des frais d'administration et de gestion de ces engagements jusqu'à leur terme, diminués des primes à acquérir au titre des contrats en portefeuille.

La meilleure estimation est calculée :

- En cohérence avec les informations de marché disponibles à la date de l'évaluation,
- En adoptant une approche objective et fiable,
- En utilisant des méthodes actuarielles et statistiques adéquates, applicables et pertinentes,
- En respectant le cadre réglementaire Solvabilité 2, y compris les spécificités des superviseurs nationaux.

Les BE bruts de réassurance et les BE cédés sont valorisés séparément.

La marge de risque correspond à un montant de provision complémentaire à la meilleure estimation, calculée de sorte que le montant total de provisions inscrit au bilan corresponde à celui qu'exigerait une entité agréée pour pratiquer des opérations d'assurance ou de réassurance pour honorer les engagements à la charge de l'assureur. Elle est calculée nette de réassurance.

Enfin, l'évaluation des provisions techniques sous Solvabilité 2 se distingue de celles en normes françaises par l'actualisation systématique des flux de trésorerie. Par ailleurs, il est fait l'hypothèse de la permanence dans les futures décisions de gestion ainsi que le comportement des preneurs.

5.3.3. Segmentation

L'assignation d'un engagement d'assurance à une ligne d'activité reflète la nature des risques relatifs à cet engagement. La forme juridique de l'engagement n'est pas nécessairement déterminante pour la nature du risque. Si une police couvre des engagements d'assurance sur plusieurs lignes d'activités, l'assignation à chaque ligne d'activité n'est pas requise si une seule des lignes d'activité est matérielle.

5.3.4. Comptabilisation initiale

Les engagements sont reconnus sur la base de l'engagement de l'assureur, soit parce que le contrat est signé, soit parce que le contrat ne pourra pas être dénoncé par l'assureur.

5.3.5. Principes généraux d'évaluation de la meilleure estimation

■ Granularité des projections

Les contrats sont analysés sur une base unitaire puis regroupés en groupes de risques homogènes pour les modélisations.

Les groupes de risques définis pour l'évaluation des provisions techniques sont homogènes sur la base notamment des critères suivants :

- La nature de la garantie,
- La base temporelle de la garantie (par exemple, gestion en base survenance/déclaration),
- Le type d'activité (affaires directes de l'entité, acceptations, etc.).

■ Frontière des contrats

La date « frontière » du contrat se définit comme la première des dates à laquelle :

- L'assureur a pour la première fois le droit unilatéral de mettre fin au contrat,
- L'assureur a pour la première fois le droit unilatéral de refuser les primes,
- L'assureur a pour la première fois le droit unilatéral de modifier les primes ou les garanties de manière à ce que les primes versées reflètent totalement le risque.

Les primes versées après la date « frontière » d'un contrat d'assurance / de réassurance et les engagements associés ne sont pas pris en compte dans le calcul de la meilleure estimation.

■ Frais

La projection des flux de trésorerie utilisée pour calculer la meilleure estimation tient compte de l'ensemble des frais suivants :

- Les frais d'acquisition des contrats,
- Les frais d'administration des contrats,
- Les frais de gestion des sinistres,
- Les frais relatifs à la gestion des investissements.

Les frais généraux encourus pour la gestion des engagements d'assurance sont pris en compte. Les frais sont alloués au niveau des groupes de risques homogènes.

Les frais exceptionnels ainsi que tout autre retraitement justifiable sont déduits de l'assiette de frais utilisée.

Le niveau de commissionnement retenu pour les calculs reflète l'ensemble des accords de commissionnement en vigueur à la date d'évaluation.

■ Actualisation

La courbe des taux de référence est la courbe des taux swaps : elle correspond à la courbe des taux de référence ajustée d'un risque de crédit, appelé ajustement pour risque de crédit (« CRA »). Il permet de prendre en compte le risque de crédit lié à la jambe variable du taux swap.

La courbe des taux sans risque utilisée pour la projection et l'actualisation des flux de trésorerie est basée sur la courbe des taux sans risque précédente augmentée d'un ajustement de volatilité (« VA ») tel que défini dans l'article R. 351-6 du Code des assurances :

$$\text{Taux d'actualisation} = (\text{Taux swap de marché} - \text{CRA}) + \text{VA}$$

Le VA ou Volatility Adjustment est une prime contra-cyclique qui permet d'ajuster le taux sans risque des variations des spreads corporate et govies. Il permet de réduire l'impact des variations des spreads sur la volatilité du ratio de solvabilité.

Les impacts de son utilisation sont présentés dans le tableau suivant :

Volume (k€)	Avec VA	Sans VA	Impact %
Provisions techniques brutes	2 838 729	2 865 754	-0,9%
Fonds Propres	1 010 356	1 002 643	0,8%
SCR	504 217	502 146	0,4%
Ratio de solvabilité	200%	200%	0,4%

Le ratio de solvabilité du Groupe CAMCA est peu impacté en cas d'annulation de la correction pour volatilité.

Pour plus d'informations sur l'impact du VA sur les provisions techniques ainsi que sur les fonds propres et le besoin réglementaire en capital, se référer au QRT S.22.01.22 en annexe du présent document.

L'ajustement égalisateur ainsi que les autres mesures transitoires proposées dans le cadre de Solvabilité 2 sur la courbe des taux ne sont pas utilisés par le Groupe CAMCA.

5.3.6. Valorisation des cessions

La meilleure estimation est initialement calculée brute, sans déduction des créances découlant des contrats de réassurance et des véhicules de titrisation. Le montant de ces créances est calculé séparément, conformément à l'article R. 351-12 du Code des Assurances, permettant de déduire la meilleure estimation nette de réassurance.

La valorisation de la meilleure estimation cédée suit les mêmes principes de valorisation que ceux énoncés pour la meilleure estimation brute. Les flux de trésorerie futurs cédés sont calculés dans les limites des contrats d'assurance auxquels ils se rapportent. Les flux de trésorerie futurs cédés sont calculés séparément pour les provisions pour primes et les provisions pour sinistres.

5.3.7. Ajustement pour défaut des contreparties

Le calcul de la meilleure estimation est ajusté afin de tenir compte des pertes probables pour défaut de chaque contrepartie. Cet ajustement est fondé sur une évaluation de la probabilité de défaut de chaque contrepartie et de la perte moyenne en résultant, soit la perte en cas de défaut.

5.3.8. Marge de risque

La marge de risque correspond au coût du capital immobilisé pour une tierce partie qui reprendrait les engagements d'assurance de CAMCA.

La marge de risque est évaluée en actualisant le coût (prime de risque) annuel généré par l'immobilisation d'un capital équivalent au SCR de référence tel que défini par la réglementation sur la durée de vie résiduelle des engagements utilisés pour le calcul de la meilleure estimation. Le coût du capital est réglementairement fixé à 6% par an.

5.3.9. Ecart de valorisation

Les provisions techniques en norme S1 se déclinent selon la manière suivante :

Provisions techniques (en K€)	S1
Provisions pour primes non acquises / BE primes	14 392
Provisions pour sinistres / Best estimate de primes et sinistres	2 010 850
Provisions d'égalisation	318 756
Provisions pour participation aux bénéfices (hors parabancaire)	1 146 025
Autres provisions	50 867
Marge de risque	
Provisions techniques brutes	3 540 890
Provisions pour sinistres cédées	15 409
Autres provisions techniques cédées	0
Provisions techniques nettes	3 525 482

Les écarts de valorisation des provisions techniques sous Solvabilité 2 sont les suivants :

- Constitution d'un BE primes et d'une marge de risque en normes prudentielles,
- Elimination de la marge de prudence sur le BE sinistres et actualisation des flux de trésorerie futurs en normes prudentielles,
- Annulation de la provision d'égalisation,
- Les autres provisions sont constituées d'un solde de commissions variables à verser aux distributeurs des contrats en mars N+1. Dans le bilan S2, elles ont été considérées comme des dettes d'assurance envers les distributeurs et ne figurent donc pas parmi les provisions techniques.

Les écarts de valorisation sont présentés ci-dessous par ligne d'activité :

Principes de valorisation des provisions techniques brutes (K€)	Protection du revenu	Auto-mobile	Incendie et dommages aux biens	Responsabilité civile	Crédit et cautionnement	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance non-proportionnelle	Total
Bilan S1	-1 873	24 040	231 034	32 764	2 867 530	33 977	353 419	3 540 890
Elimination prov d'égalisation	4 122	-8 787	-20 339	61 914	-1 915	-5 457	-348 293	-318 756
Reclassement en dettes	0	0	-50 867	0	0	0	0	-50 867
Autres retraitements de S1 à S2	-5 314	4 236	18 257	-6 897	-333 249	-6 579	13 449	-316 096
Actualisation des BE de Sinistre	-43	-634	-9 096	-4 677	-1 440	-521	-32	-16 443
BE de Sinistre	1 616	11 713	126 872	57 634	21 966	22 103	2 570	244 474
BE de Prime	-4 468	5 294	-7 176	-4 974	2 477 675	-7 437	98	2 459 011
Marge de risque S2	-256	1 848	49 294	30 444	31 285	6 754	15 875	135 244
Provisions S2	-3 108	18 855	168 989	83 104	2 530 925	21 420	18 543	2 838 729

5.4. Autres passifs

Les différentes étapes de l'évaluation des impôts différés sont les suivants :

- Pour chaque poste d'actif et de passif, détermination d'une base d'impôts différés égale à la différence entre valorisations S1 et S2 ;
- Exclusion de la base d'impôts différés des différences permanentes et des éléments déjà fiscalisés (par exemple les plus-values latentes des OPCVM) ;
- Application du taux d'imposition applicable au 31 décembre 2025 (25,83% en France et 23,87% au Luxembourg) à la base d'impôts différés, en l'absence de détermination de la date de retournement des différences de valorisation S1-S2 (plus-values latentes sur les actifs et différence d'évaluation S1-S2 des engagements techniques).

La réévaluation des titres de participation en valeur S2 selon la méthode de la mise en équivalence a été considérée comme une plus-value à long terme relevant du régime mère-fille ; le taux retenu pour la détermination des impôts différés est le taux de 12% applicable dans le cadre de ce régime.

5.5. Méthodes alternatives de valorisation

Aucune méthode alternative de valorisation n'a été utilisée.

5.6. Autres informations

Aucune autre information importante n'est à ajouter.

6 GESTION DES FONDS PROPRES

6.1. Fonds propres

La gestion des fonds propres est mise en œuvre de manière à :

- Respecter les exigences prudentielles de capital de solvabilité de la société face à un niveau de capital requis évalué sous les règles Solvabilité 2 ;
- Optimiser la structure des fonds propres afin de limiter le coût de financement tout en maintenant une flexibilité financière suffisante.

Elle découle des résultats de solvabilité et notamment des résultats de l'ORSA et des règles d'appétence. Ceux-ci fournissent une vision prospective des besoins de capitaux propres de chaque entité et au niveau consolidé en fonction des objectifs exprimés en termes de taux de couverture "cible", et permet donc de les anticiper. L'exercice permet également de simuler les conséquences liées aux différents moyens de gérer le capital disponible.

En cas d'évènement significatif mettant en danger les fonds propres, la politique de mise en œuvre de l'ORSA prévoit que celle-ci soit réactualisée et qu'une information soit envoyée au contrôleur de l'entité ou du Groupe.

Les fonds propres de base sont constitués du capital social versé ainsi que des reports à nouveau et autres réserves.

CAMCA n'a pas de fonds propres auxiliaires.

L'évolution des fonds propres S2 de CAMCA est la suivante :

Fonds propres S2 (en K€)	Réel 2024	Réel 2025	Rapport	Rapport
			ORSA 2024	ORSA 2025
Fonds Propres S1 (yc intérêts minoritaires)	681 831	717 217	717 816	709 044
+ Valeurs latentes sur placements immobiliers	37 894	39 309	32 479	33 142
+ Valeurs latentes sur placements mobiliers	-142 174	-120 746	-227 849	-191 802
Ajustement des provisions techniques	785 888	765 776	920 267	904 984
Marge de risque	-116 105	-135 244	-121 656	-119 722
Autres revalorisations	-24 026	-26 017	-26 281	-29 026
Impôts différés	-138 427	-131 671	-144 240	-143 128
Fonds propres bilan S2 (FP disponibles)	1 084 880	1 108 625	1 150 536	1 163 493
Dettes subordonnées	2 714	324	2 780	2 714
Intérêts minoritaires non admissibles	-73 173	-94 105	-84 709	-83 174
Dividendes à payer	-3 150	-4 489	-4 690	-3 437
Autres				
Fonds propres éligibles S2	1 011 271	1 010 356	1 063 917	1 079 596

6.1.1. Les fonds propres disponibles

CAMCA couvre son besoin réglementaire en capital par des réserves comptables. Tous les éléments de fonds propres sont libellés en euros.

Les fonds propres disponibles au 31 décembre 2025 s'élèvent à 1 108,6 M€. Ils sont constitués du fonds d'établissement (0,4 M€), de la réserve de réconciliation (895,8 M€) et des intérêts minoritaires (212,3 M€).

La réserve de réconciliation est constituée principalement des réserves comptables S1 (+546,2 M€), de la réévaluation des actifs financiers (-81,4 M€), des provisions techniques nettes (+630,5 M€), de l'annulation des actifs incorporels (-26,0 M€), de la constitution des impôts différés (-131,7 M€) et de la constatation d'intérêts minoritaires sur ces retraitements (-41,8 M€).

La réserve de réconciliation synthétise les différences entre les fonds propres S1 et les fonds propres disponibles S2. Le détail de ce passage des fonds propres évalués sous S1 et sous S2 est présenté ci-dessous :

(en K€) au 31 Décembre 2025	Comptes sociaux (Bilan S1)	Passage du Bilan S1 au Bilan S2								Excédent d'Actifs sur Passifs S2 (Bilan S2)	Ajustements de la réserve de réconciliation					Fonds propres S2
		Evaluation des éléments en valeur de marché	Evaluation des provisions techniques nettes	Autres ajustements de valeur	Autres créations d'actifs et de passifs spécifiques S2	Reconnaissance des impôts	Transfert des intérêts minoritaires	Reclassement des intérêts	Autres reclassements		Total passage du Bilan S1 au Bilan S2	Dividendes prévus et distribués	Investissement dans les établissements de crédit	Position nette active d'impôts	Exclusion des intérêts minoritaires	
Fonds d'établissement	400									400						400
Total postes communs S1 - S2	400	0	0	0	0	0	0	0	0	400	0	0	0	0	0	400
Autres réserves	529 716								-529 716							
Résultat de l'exercice	16 492								-16 492							
Total postes S1 uniquement	546 207	0	0	0	0	0	0	0	-546 207	0	0	0	0	0	0	0
Réserve de réconciliation		-81 437	630 532	-26 017		-131 671		-41 766		895 849	-4 489				-4 489	891 360
Position nette active d'impôts différés																
Autres fonds propres de base approuvés																
Intérêts minoritaires							170 610	41 766		212 376			-94 105	324	-94 105	212 376
Intérêts minoritaires non admissibles																-94 105
Dettes subordonnées																324
Total postes spécifiques S2	0	-81 437	630 532	-26 017	0	-131 671	170 610	0	546 207	1 108 225	-4 489	0	0	-94 105	324	-98 269
Total Fonds propres	546 607	-81 437	630 532	-26 017	0	-131 671	170 610	0	0	1 108 625	-4 489	0	0	-94 105	324	1 010 356

6.1.2. Les fonds propres éligibles

Les fonds propres éligibles s'élèvent à 1 010,4 M€ au 31 décembre 2025 et sont constitués des fonds propres disponibles (1 108,6 M€) et de prêts subordonnés (0,3 M€), sous déduction des éléments non admissibles (intérêts minoritaires de 94,1 M€ et distributions prévues de dividendes de 4,5 M€).

Le groupe CAMCA couvre son besoin réglementaire en capital exclusivement par des fonds propres de niveau 1 non restreints.

Les fonds propres disponibles et éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis (SCR) et pour couvrir le minimum de capital requis (MCR) sont identiques.

Les fonds propres sont constitués exclusivement d'éléments de niveau 1.

6.2. SCR et MCR

6.2.1. Méthode et options retenues

L'approche retenue par CAMCA pour le calcul du SCR et du MCR (Minimum de Capital Requis) est l'approche standard. Cette approche est prise en compte dans les calculs effectués par un progiciel actuariel dédié, permettant de calculer la formule standard conformément au règlement délégué du 10 octobre 2014.

CAMCA n'a pas recours au sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée.

Les calculs s'appuient sur la courbe de taux au 31/12/2025 publiée par l'EIOPA début 2026.

Le Groupe CAMCA détermine, pour les besoins du calcul du SCR et du MCR, les primes acquises et les primes restant à acquérir de l'activité Caution Habitat de CAMCA Assurance comme suit : l'activité Caution Habitat étant tarifiée et facturée en prime unique couvrant le risque de défaut de l'emprunteur durant toute la durée du prêt, il convient de répartir la prime unique sur l'ensemble de la période de garantie. Afin de refléter au mieux, à travers la répartition de la prime, l'évolution de l'engagement de l'assureur sur la durée des prêts et donc l'évolution de son profil de risque, la prime unique est répartie sur la base de l'amortissement du capital restant dû (CRD) des prêts de chaque génération.

Toujours concernant la branche Caution Habitat, il convient de noter que celle-ci dispose d'un mécanisme de commissions variables constituant un amortisseur de la dégradation éventuelle du résultat technique.

A compter du 31 décembre 2020, le Groupe CAMCA établit le calcul des composantes du SCR relatives à l'activité Caution comme suit :

- Le SCR de primes et de réserves s'appuie sur un volume de primes déterminé selon l'article 116 du Règlement délégué (UE) 2015/35 de la Commission européenne du 10 octobre 2014 ; notamment, ce calcul intégrait les coefficients mis à jour à compter du 1er janvier 2020 relatif à la Ligne d'activité Crédit / Caution ; à ce montant est déduite l'atténuation des pertes à hauteur de la contribution de la provision pour commission variable à la couverture de l'exigence de robustesse Caution à laquelle est soumise réglementairement le Groupe CAMCA ;
- Le SCR Cat Crédit / Caution est, pour le risque de récession, égal à 100 % des primes acquises de la Ligne d'activité Crédit / Caution, au cours des 12 mois à venir (prévision de primes acquises de l'exercice 2025), sans déduction des montants recouvrables au titre des contrats de réassurance et après déduction de l'atténuation des pertes par la provision pour commissions variables de la Caution.

6.2.2. Capacité d'absorption des pertes par les impôts différés

La capacité d'absorption des pertes futures de chaque entité consolidée par les impôts différés (crédits d'impôts) a été retenue à hauteur des impôts différés passifs nets inscrits au bilan prudentiel (hors impôts différés à taux réduit) de chacune des entités consolidées.

6.2.3. Solvabilité au 31 décembre 2025

Le tableau ci-dessous présente le résultat des calculs du SCR et du MCR au 31 décembre 2025 ainsi que l'évolution par rapport au 31 décembre 2024 (en K€). Il convient de noter que le MCR est évalué en appliquant la borne supérieure du "corridor proportionnel au SCR" au calcul du SCR, du fait d'un MCR linéaire plus élevé que cette borne supérieure.

Solvabilité (en K€)	Réel 2024	Réel 2025
MCR	218 320	226 898
Risque de souscription Non Vie	813 674	825 881
Risque de souscription Santé	12 764	9 161
Risque de défaut de contrepartie	51 159	49 451
Risque de marché	215 070	227 959
Effet de diversification	-172 109	-175 192
Basic SCR	920 557	937 260
Risque opérationnel	75 401	81 105
Capacité d'absorption des provisions techniques	-380 987	-395 571
Capacité d'absorption des impôts différés	-129 815	-118 577
Solvency Capital Requirement (SCR)	485 156	504 217
Fonds propres éligibles S2	1 011 271	1 010 356
Ratio de couverture du MCR	463%	445%
Ratio de couverture du SCR	208%	200%

Le profil de risque de CAMCA demeure stable entre 2024 et 2025, ne générant pas d'évolution significative du SCR.

Le ratio de couverture du SCR demeure à un niveau élevé (200% au 31 décembre 2025 contre 208% au 31 décembre 2024).

6.3. Autres Informations

Aucune autre information importante n'est à ajouter.

7 ANNEXES

GROUPE CAMCA - 2025

Annexe I

S.02.01.02

Bilan

Données en K€

Actifs		Valeur Solvabilité II
		C0010
Immobilisations incorporelles	R0030	0
Actifs d'impôts différés	R0040	0
Excédent du régime de retraite	R0050	0
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	43 250
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	3 932 922
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	29 691
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	2 000
Actions	R0100	4 307
Actions – cotées	R0110	0
Actions – non cotées	R0120	4 307
Obligations	R0130	3 003 602
Obligations d'État	R0140	973 959
Obligations d'entreprise	R0150	2 029 642
Titres structurés	R0160	0
Titres garantis	R0170	0
Organismes de placement collectif	R0180	893 322
Produits dérivés	R0190	0
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	0
Autres investissements	R0210	0
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	0
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	0
Avances sur police	R0240	0
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	0
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	0
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	-7 141
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	-7 141
Non-vie hors santé	R0290	-7 329
Santé similaire à la non-vie	R0300	187
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	0
Santé similaire à la vie	R0320	0
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	0
Vie UC et indexés	R0340	0
Dépôts auprès des cédantes	R0350	0
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	162 543
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	12 879
Autres créances (hors assurance)	R0380	18 509
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	0
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	136 068
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	1 341
Total de l'actif	R0500	4 300 370

Passifs		Valeur Solvabilité II
		C0010
Provisions techniques non-vie	R0510	2 838 729
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	2 841 836
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0
Meilleure estimation	R0540	2 706 337
Marge de risque	R0550	135 500
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	-3 108
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0
Meilleure estimation	R0580	-2 852
Marge de risque	R0590	-256
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	0
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	0
Meilleure estimation	R0630	0
Marge de risque	R0640	0
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	0
Meilleure estimation	R0670	0
Marge de risque	R0680	0
Provisions techniques UC et indexés	R0690	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	0
Meilleure estimation	R0710	0
Marge de risque	R0720	0
Passifs éventuels	R0740	9 562
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	0
Provisions pour retraite	R0760	0
Dépôts des assureurs	R0770	399
Passifs d'impôts différés	R0780	165 357
Produits dérivés	R0790	0
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	0
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	0
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	133 543
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	10 663
Autres dettes (hors assurance)	R0840	32 950
Passifs subordonnés	R0850	500
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	176
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	324
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	41
Total du passif	R0900	3 191 745
Excédent d'actif sur passif	R1000	1 108 625

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)									Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)			Ligne d'activité pour: réassurance non proportionnelle acceptée				Total
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200
Primes émises																		
Brut – assurance directe	R0110	-	22 503	-	1 490	8 242	-	230 727	33 950	347 384	-	-	96 189					740 485
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	-	-	-	-	-	-	2 642	-	-	-	-	-					2 642
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130																614	614
Part des réassureurs	R0140	-	3 152	-	379	536	-	6 464	3 622	4 048	-	-	2 381	-	-	-	18 263	38 086
Net	R0200	-	19 351	-	1 869	7 706	-	226 905	30 329	343 336	-	-	93 808	-	-	-	17 649	705 654
Primes acquises																		
Brut – assurance directe	R0210	-	22 503	-	1 490	8 242	-	231 181	31 391	347 452	-	-	96 321					738 579
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	-	-	-	-	-	-	2 642	-	-	-	-	-					2 642
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230																614	614
Part des réassureurs	R0240	-	3 152	-	379	536	-	6 488	3 622	4 048	-	-	2 381	-	-	-	18 277	38 124
Net	R0300	-	19 351	-	1 869	7 706	-	227 334	27 769	343 404	-	-	93 940	-	-	-	17 663	703 710
Charge des sinistres																		
Brut – assurance directe	R0310	-	842	-	214	4 148	-	77 925	18 930	102 190	-	-	46 456					250 277
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	-	-	-	-	750	-	518	-	-	-	-	-					232
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330																1 505	1 505
Part des réassureurs	R0340	-	718	-	2 790	860	-	29 635	2 739	16 526	-	-	30	-	-	-	370	14 237
Net	R0400	-	124	-	2 576	2 537	-	48 808	16 190	118 716	-	-	46 486	-	-	-	1 875	237 314
Dépenses engagées	R0550	-	12 753	-	382	4 500	-	191 790	4 512	240 134	-	-	37 873	-	-	-	100	492 045
Solde - autres charges/produits techniques	R1210																	1 676
Total des dépenses techniques	R1300																	493 721

GROUPE CAMCA - 2025**Annexe III****S.22.01.22****Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires****Données en K€**

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	2 838 729			27 025	
Fonds propres de base	R0020	1 010 356			-7 713	
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	R0050	1 010 356			-7 713	
Capital de solvabilité requis	R0090	504 217			-2 071	

GROUPE CAMCA - 2025

Annexe V

S.25.01.22

Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard

Données en K€

		Capital de solvabilité requis brut	PPE	Simplifications
		C0110	C0090	C0120
Risque de marché	R0010	227 959		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	49 451		
Risque de souscription en vie	R0030	0		
Risque de souscription en santé	R0040	9 161		
Risque de souscription en non-vie	R0050	825 881		
Diversification	R0060	-175 192		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	0		
Capital de solvabilité requis de base	R0100	937 260		

Calcul du capital de solvabilité requis		C0100
Risque opérationnel	R0130	81 105
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-395 571
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	-118 577
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	0
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	504 217
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	0
Capital de solvabilité requis	R0220	504 217
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	0
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	0
Minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0470	226 898
Informations sur les autres		
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance)	R0500	0
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) — Établissements de	R0510	0
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) — Institutions de	R0520	0
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) — capital requis pour	R0530	0
Capital requis pour les exigences relatives aux participations ne donnant pas le contrôle	R0540	0
Capital requis pour entreprises résiduelles	R0550	0
SCR global		
SCR pour les entreprises incluses par déduction et agrégation	R0560	0
Capital de solvabilité requis	R0570	504 217

Pays	Code d'identification de l'entreprise	Type de code d'identification de l'entreprise	Nom juridique de l'entreprise	Type d'entreprise	Forme juridique	Catégorie (mutuelle/non mutuelle)	Autorité de contrôle	Critères d'influence					Inclusion dans le contrôle de groupe		Calcul de solvabilité du groupe	
								% de part de capital	% utilisé pour l'établissement des comptes consolidés	% des droits de vote	Autres critères	Degré d'influence	Part proportionnelle utilisée pour le calcul de la solvabilité du groupe	Oui/Non	Date de la décision si l'article 214 s'applique	Méthode utilisée et, en cas d'utilisation de la première méthode, traitement de l'entreprise
LUXEMBOURG	22210017Z4ZOEKHLBI64	1 - LEI	CAMCA Assurance	2 - Entreprise d'assurance non-vie	société anonyme	2 - Non mutuelle	Commissariat aux Assurances	66,00%	100,00%	66,00%		1 - Dominante	64,35%	1 - Incluse dans le contrôle du groupe		1 - Première méthode: consolidation intégrale
LUXEMBOURG	2221000K3R0C26F84J86	1 - LEI	CAMCA Réassurance	2 - Entreprise d'assurance non-vie	Société anonyme	2 - Non mutuelle	Commissariat aux Assurances	95,00%	100,00%	95,00%		1 - Dominante	95,00%	1 - Incluse dans le contrôle du groupe		1 - Première méthode: consolidation intégrale
FRANCE	969500F11P5NSQW6590	1 - LEI	SCI Ségur 2	99 - Autre	société de droit commun	2 - Non mutuelle		76,34%	100,00%	76,34%		1 - Dominante	0,7634	1 - Incluse dans le contrôle du groupe		1 - Première méthode: consolidation intégrale
FRANCE	969500K3S8TYLLGGG154	1 - LEI	CAMCA	2 - Entreprise d'assurance non-vie	Société d'assurance mutuelle	1 - Mutuelle	Autorité de Contrôle Prudentiel et Résolution	100,00%	100,00%	100,00%		1 - Dominante	100,00%	1 - Incluse dans le contrôle du groupe		1 - Première méthode: consolidation intégrale
FRANCE	969500KNKI2RUK818E86	1 - LEI	SAS CAMCA OPERATIONS	99 - Autre	société par actions	2 - Non		100,00%	100,00%	100,00%		1 - Dominante		1 - Incluse dans le contrôle du groupe		1 - Première méthode: consolidation intégrale
FRANCE	969500SFP744FQP2O39	1 - LEI	CAMCA Courtage	99 - Autre	Société anonyme	2 - Non		100,00%	100,00%	100,00%		1 - Dominante		1 - Incluse dans le contrôle du groupe		1 - Première méthode: consolidation intégrale
FRANCE	969500YFLKDCON4NTF85	1 - LEI	SCI LA Boétie 65	99 - Autre	société de droit commun	2 - Non		100,00%	100,00%	100,00%		1 - Dominante		1 - Incluse dans le contrôle du groupe		1 - Première méthode: consolidation intégrale
LUXEMBOURG	E-437	2 - Code	SCI 32 Liberté	99 - Autre	société de droit commun	2 - Non		100,00%	100,00%	100,00%		1 - Dominante		1 - Incluse dans le contrôle du groupe		1 - Première méthode: consolidation intégrale